

8) Récapitulatif des dates de prospection

Tableau 5: Récapitulatif des prospections

Missions	Date	Conditions météorologiques	Groupe
1	11/03/2016	Ciel nuageux Température 8°C Vent assez fort flux d'Ouest	Avifaune / Mammifères
2	15/03/2016	Ciel dégagé Température de 3 à 7° C Vent nul	Avifaune / Mammifères
3	21/03/2016	Ciel ensoleillé avec une légère couverture nuageuse Température 13°C Absence de vent	Avifaune / Amphibiens / Mammifères
4	06/04/2016	Ciel nuageux Température de 6 à 10 °C Vent faible	Avifaune Amphibiens / Reptiles Mammifères
5	28/04/2016	Ciel ensoleillé avec une légère couverture nuageuse Vent faible en direction du Nord-Ouest Température 10°C	Avifaune Amphibiens / Reptiles Mammifères
6	22/06/2016	Ciel dégagé Température 17 à 22°C Vent nul	Avifaune Amphibiens / Reptiles Mammifères / Entomofaune
7	26/07/2016	Ciel clair Température de 24°C à 19°C Absence de vent au sol	Chiroptères / Orthoptères
8	01/09/2016	Ciel légèrement nuageux Température 20°C Vent faible	Chiroptères (complément)
9	02/09/2016	Ciel dégagé Température 20°C Vent faible en direction du Nord-Ouest	Avifaune / Mammifères / Orthoptères

Le tableau précédent liste les dates et conditions d'inventaires faunistiques réalisés sur l'aire d'étude.

C - AMPHIBIENS

Les données récentes de répartition d'amphibiens dans le site du bras des Montées font état de la présence de 4 espèces :

- Crapaud commun (*Bufo bufo*), (Muséum d'Orléans, 2009) ;
- Grenouille commune (*Pelophylax kl. esculentus*), (Biotope, 2013) ;
- Rainette arboricole (*Hyla arborea*), (Muséum d'Orléans, 2009) ;
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

Plusieurs points d'eau pouvant constituer des sites de reproduction pour les amphibiens sont identifiés au sein ou en bordure de l'aire d'étude :

- Le Bras des Montées, situé entre le parc des expositions et le bois des Montées. Ce cours d'eau est directement connecté au Loiret (**B1**).
- Un diverticule du bras des Montées (**B2**) s'enfonce dans le bois. Cette annexe hydraulique se connecte au bras des Montées lors de la montée des niveaux d'eau.
- Un fossé d'écoulement d'eaux pluviales (**F**) forme la limite Sud du site d'étude et se prolonge sur la partie Est. Il est en connexion au Sud-Ouest avec le Bras du Loiret.
- Une mare forestière temporaire (**M**), située au Sud-Est du site d'étude, alimentée en période de hautes eaux par le fossé précédent (surverse au niveau d'un seuil).

Trois espèces d'amphibiens ont été recensées sur ces points d'eau en 2016 :

Tableau 6 : Liste des espèces d'amphibiens recensées

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional		Points d'eau			
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge	B1	B2	F	M
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	R + A			R + A
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	*	LC	Art. 5	NT	*	LC	R + A			
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC		A		

DH : espèce inscrite à la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"
 Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé, VU : vulnérable
 Protection nationale : liste des amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire national : Art. 3 : article 3 protection de l'espèce ; Art. 5 : article 5 commercialisation réglementée.
 ZNIEFF : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.
 R : Zone de reproduction potentielle pour l'espèce, A : Zone d'alimentation pour l'espèce

Le Bras des Montées présente un faible intérêt pour les amphibiens. En effet, la largeur et la profondeur de la pièce d'eau associés à la présence de poissons et de berges artificialisées sont autant d'éléments qui limitent la présence et le développement des amphibiens.

Cependant, sur quelques secteurs de faible profondeur avec des rives en pentes douces ont été observés une dizaine d'individus de **Grenouille commune** (*Pelophylax kl. Esculentus*). La **Grenouille commune** est une espèce à faibles exigences écologiques et très largement répandue en France.

Le diverticule du Bras des Montées, qui s'avance dans la zone boisée au centre du site offre de meilleures potentialités. Celles-ci n'ont toutefois pas été confirmées par la présence d'individus ou de pontes d'amphibiens lors des visites effectuées en période de reproduction.



Photo 23 : Diverticule du bras des Montées

Toutefois, un spécimen de **Salamandre tachetée** (*Salamandra salamandra*) a été observé à proximité du diverticule sous un amas de branches mortes. La Salamandre tachetée est une espèce protégée au niveau national. L'habitat aquatique des larves de cette espèce se situe en moyenne à moins de 100 mètres du gîte terrestre des adultes, en conséquent, le diverticule du Bras des Montées qui s'avance dans le bois apparaît être le site potentiel de reproduction de l'espèce.



Photo 24 : Salamandre tachetée in situ

Des individus de **Crapaud commun** (*Bufo bufo*), au stade juvénile, ont été observés sur plusieurs secteurs de l'aire d'étude. On note la présence de l'espèce dans la mare forestière au Sud-Est, dans la clairière centrale ainsi qu'à l'extrémité du bras des Montées. Le Crapaud commun, très répandu, est protégé à l'échelle nationale.



Photo 25 : Mare forestière au Sud-Est

Les potentialités de reproduction dans le fossé situé en bordure Sud du site sont faibles. La présence de poissons (remontant depuis le Bras des Montées) ainsi que les pentes, hautes et abruptes, ne sont pas favorables à la reproduction des amphibiens.

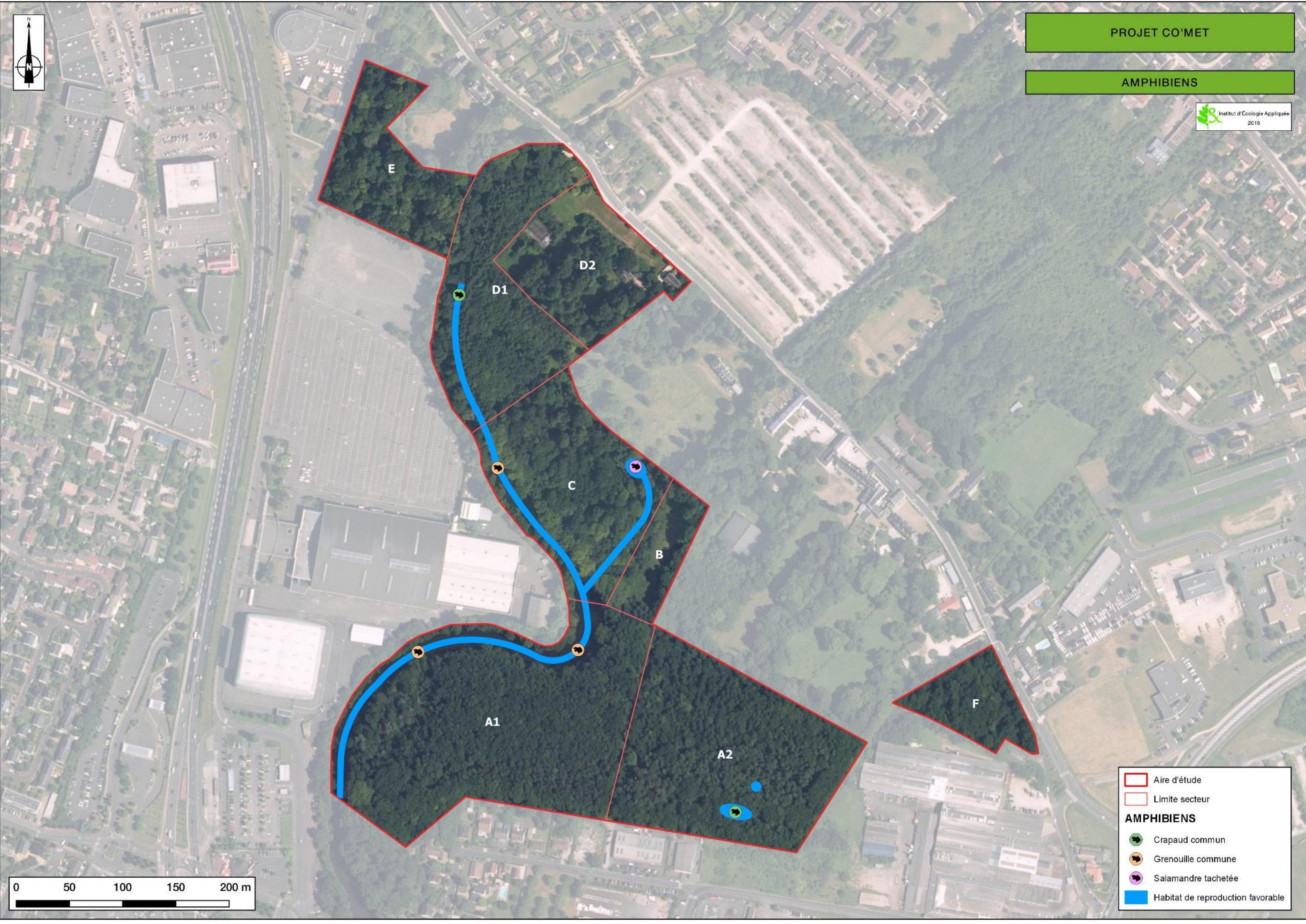


Photo 26 : Fossé encaissé en limite Sud du Bois des Montées



PROJET CO'MET

AMPHIBIENS



	Aire d'étude
	Limite secteur
AMPHIBIENS	
	Crapaud commun
	Grenouille commune
	Salamandre tachetée
	Habitat de reproduction favorable

D - REPTILES

Les secteurs de lisière à proximité des constructions (maison du gardien, anciennes serres) sont potentiellement favorables à l'installation du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). De plus, le milieu majoritairement boisé associé à la présence de points d'eau est propice à l'accueil de la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*). Cette espèce a été mentionnée sur cet espace lors d'un précédent inventaire (1 spécimen signalé en 2011, Biotope)

Lors des prospections aucun contact ou indice de présence de reptiles n'a été noté.

E - AVIFAUNE

1) Avifaune hors période de reproduction

Les relevés pour l'avifaune hors période de reproduction ont été effectués au début de printemps : 11, 13 et 20 mars 2016.

La liste des espèces relevées dans l'aire d'étude est présentée dans le tableau ci-après. Elle comprend des espèces sédentaires qui se maintiendront dans ce secteur dans la période des reproductions (pics par exemple) et des populations plus nordiques qui ont passé une partie de l'hiver dans la région ou traversent ce secteur lors de leur retour vers leurs territoires de nidification.

Deux espèces patrimoniales recensées utilisent la zone d'étude comme secteur de chasse au passage :

- le **Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)**, protégé et "quasi-menacé" à l'échelle nationale et régionale. Un individu a été contacté le 28 avril sur le secteur D1 à proximité des anciennes serres. L'espèce n'a pas été recontactée plus tard en saison et peut donc être considérée de passage sur le site,
- le **Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*)**, protégé et vulnérable à l'échelle nationale et régionale. Trois individus ont été observés sur les secteurs A1, A2 et D1 lors de la prospection du 28 avril. Cette espèce n'a pas été recontactée plus tard en saison et peut donc être considérée de passage sur le site.

2) Avifaune en période de reproduction

L'inventaire de l'avifaune nicheuse a été mené d'avril à juillet 2016. Les dates d'inventaire sont les suivantes : 28 avril, 22 juin et 26 juillet 2016. Ces dates couvrent la totalité de la période de nidification, que ce soit pour les espèces forestières où les espèces des milieux ouverts.

Un total de 39 espèces a été recensé durant la période de reproduction. Les oiseaux les plus régulièrement observés dans l'aire d'étude sont des espèces communes se reproduisant sur site ou des espèces attirées par la disponibilité de la nourriture.

Tableau 7 : Liste des espèces d'oiseaux recensées hors période de reproduction

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional			Secteurs aire d'étude								
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge	Rareté	A1	A2	B	C	D1D2	E	F	Bras des Montées	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*		X							
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*									X
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X			X					
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X								
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X		X	X					
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC					X	X				
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*			X		X				
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*									X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*				X					
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X	X		
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X								
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X		X			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X	X	X	X	X	X		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X	X	X					
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*			X	X					
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	*	LC	*	LC	DZ	LC	*				X					
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X	X	X	X	X			
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X	X		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	*	LC	Art. 3	NT	*	NT	*					X				
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	*	LC	Art. 3	VU	*	VU	*	X	X			X				
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	*	*	Art. 3	NA.d	*	*	*	X	X							
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X			X			X	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X			

DO : espèce inscrite à l'annexe I de la directive européenne n° 2009/147/CE dite "Directive Oiseaux"
 PN : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 29 octobre 2009
 Art. 3 : article 3 protection de l'espèce et de l'habitat.
 Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé, VU : vulnérable, NA : Non applicable
 DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire
 M : espèce ayant un comportement de migration
 A : espèce en zone d'alimentation

Tableau 8 : Liste des espèces d'oiseaux recensées en période de reproduction

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional			Secteurs aire d'étude							
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge	Rareté	A1	A2	B	C	D1D2	E	F	Bras des Montées
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*								X
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	*	*	*	*	*	*	*								X
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*								X
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X			X				
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X						
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X							
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X		X	X				
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*			X		X			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X	X	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*								X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*				X				
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X			X	X	X	X	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*					X			
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*			X					
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*								X
Martin-pêcheur	Alcedo atthis	DO An. I	VU	Art. 3	LC	DZ	LC	*								X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X	X	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X							
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X		X		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*					X	X		
Nette rousse	Netta rufina	*	LC	*	LC	DZ	VU	*								X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X	X	X				
Pic épeichette	Dendrocopos minor	*	LC	Art. 3	LC	*	NT	*					X			
Pic mar	Dendrocopos medius	DO An. I	LC	Art. 3	LC	*	LC	*				X				
Pic noir	Dryocopus martius	DO An. I	LC	Art. 3	LC	*	LC	*				X				
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*			X	X				
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*			X	X	X			
Pigeon colombin	Columba oenas	*	LC	*	LC	DZ	LC	*				X				
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X	X	X	X	X		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X	X	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X		
Roitelet à triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X				X		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*					X		X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X			X		X	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*				X				
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X		

DO An. I : espèce inscrite à l'annexe I de la directive européenne modifiée n° 79/409/CEE dite "Directive Oiseaux"
LRE : espèce inscrite sur la liste rouge des oiseaux en Europe (2015).
Pro Nat : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 29 octobre 2009
Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé, VU : vulnérable
DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Centre-Val de Loire.
En gras : espèce patrimoniale

Parmi les 39 espèces contactées sur l'aire d'étude, 26 sont citées dans l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national, dont trois citées à l'annexe I de la directive européenne n° 2009/147/CE dite "Directive Oiseaux" (Martin-pêcheur, Pic mar, Pic noir). Deux espèces sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire (Nette rousse, Pigeon colombin). Trois espèces sont enfin inscrites sur la liste rouge des oiseaux menacés de région Centre-Val de Loire (Martin-pêcheur, Nette rousse, Pic épeichette).

Un couple de Canard carolin (*Aix sponsa*) et un couple de Nette rousse (*Netta rufina*) ont été observés en alimentation sur le Bras des Montées. Le caractère exotique de ces espèces ainsi que leurs comportements peu farouches témoignent de l'origine captive de ces oiseaux. Leur observation ne présente pas d'intérêt pour le projet.



Photo 27 : Pic mar, in situ

Quatre espèces patrimoniales nichent dans l'aire d'étude :

Le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*), protégé et "quasi-menacé" à l'échelle régionale. Cette espèce qui affectionne particulièrement les bois, parcs et jardins a été observée entre les secteurs C1 et D1 à la limite entre le parc du château et la maison du gardien.

Le **Pic mar** (*Dendrocopos medius*), protégé sur le territoire national. L'espèce est inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Dans l'aire d'étude, le Pic mar a été observé en train de creuser une loge sur le secteur C1, près du diverticule.

Le **Pic noir** (*Dryocopus martius*), est une espèce protégée sur le territoire national, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. L'espèce a été contactée à plusieurs reprises sur le secteur C1. Les milieux boisés du secteur C1, comme ceux du secteur A1, constitués de grands arbres espacés correspondent à l'habitat privilégié du Pic noir. Le territoire de cette espèce presque essentiellement forestière est souvent très étendu et pourrait être bien supérieur à l'aire d'étude.

Le **Pigeon colombin** (*Columba oenas*), est une espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire. Sur le site du bras des Montées, l'espèce niche dans les trous des grands arbres au niveau du secteur C1. Les Platanes âgés disposés de part et d'autre du Bras des montées fournissent des cavités propices pour la reproduction de l'espèce.

Une espèce patrimoniale utilise le bras des Montées comme territoire de chasse :

Le **Martin-pêcheur** (*Alcedo atthis*), protégé sur le territoire national. L'espèce est inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Plusieurs individus ont été observés au long du Bras des Montées. Aucune preuve de nidification de cette espèce n'a pu être apportée au cours des prospections.

On notera la présence d'une colonie d'environ 40 nids de Corbeaux freux (*Corvus frugilegus*) sur le secteur A1.

Hormis une étroite clairière au centre du boisement et quelques secteurs de friches au Nord du site, le bois des Montées est uniquement composé de milieux boisés hétérogènes. En effet, on distingue au sein des secteurs de jeunes boisements denses et des secteurs de boisements âgés composé de grands arbres et de bois mort.

La grande majorité des espèces recensées sont des espèces très communes qui utilisent le site comme habitat de reproduction et lieu d'alimentation. Certaines espèces ne nichent pas sur l'aire d'étude mais peuvent être présente au cours de déplacement journalier entre différentes zones d'alimentation (Faucon crécerelle).

Deux principaux cortèges aviaires sont présents dans l'aire d'étude :

❖ Le cortège des espèces forestières

On distingue dans ce groupe les espèces des boisements jeunes (Troglodyte mignon, Rougegorge familier, Roitelet à triple bandeau) et les espèces des boisements âgés (Pic noir, Pigeon colombin, Sittelle torchepot).

❖ Le cortège des espèces aquatiques

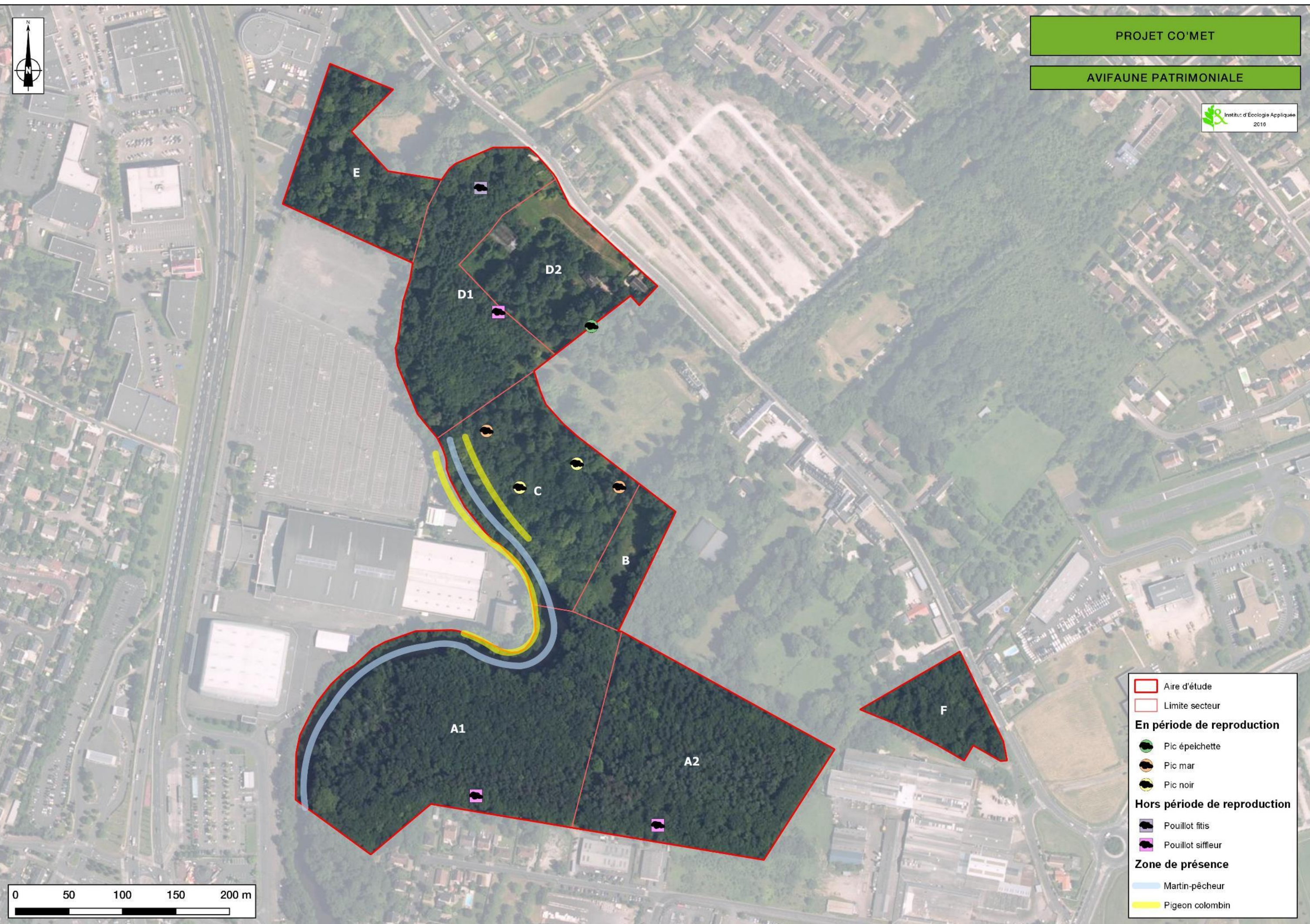
La présence des espèces de ce cortège est essentiellement liée à l'utilisation du Bras des Montées comme site d'alimentation (Héron cendré, Bergeronnette des ruisseaux, Gallinule poule-d'eau). La présence sur ce bras d'eau d'une espèce rare dans le Loiret, comme la Nette rousse, semble plutôt le fait d'oiseaux échappés de captivité.

Commentaire général pour l'avifaune :

Tous les secteurs accueillent des espèces protégées en nidification. Une grande majorité de ces espèces sont très communes au niveau régional dans les espaces forestiers et les parcs. Quelques espèces sont toutefois plus rares ou en déclin au niveau régional ou bien plus spécifiques de boisements âgés.

Les enjeux en période de reproduction concernent la nidification de quatre espèces patrimoniales au sein du site (Pic épeichette, Pic mar, Pic noir, Pigeon colombin) et la présence de deux espèces patrimoniales en halte migratoire (Pouillot fitis, Pouillot siffleur).

Les secteurs C et D présentent une sensibilité ornithologique plus forte en raison du milieu favorable à la nidification de nombreuses espèces, avec notamment la présence de 5 espèces de pics.



-  Aire d'étude
-  Limite secteur
- En période de reproduction**
-  Pic épeichette
-  Pic mar
-  Pic noir
- Hors période de reproduction**
-  Pouillot fitis
-  Pouillot siffleur
- Zone de présence**
-  Martin-pêcheur
-  Pigeon colombin

F - MAMMIFÈRES TERRESTRES

L'ensemble du site des Montées est potentiellement favorable à l'accueil des mammifères terrestres, néanmoins l'isolement du site au sein d'une zone urbaine limite l'installation et le développement des populations de certaines espèces. Ainsi, seule la présence de 3 espèces a pu être constatée par observation directe ou sur la base d'indices de présence (fèces, empreintes)

Tableau 9 : Liste des espèces de mammifères (hors chiroptères) recensées

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	*	LC	Art. 2	LC	*	LC
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>		NA		NA		NA

DH : espèce inscrite à la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

Liste Rouge Européenne : espèce inscrite sur la liste rouge Européenne des mammifères (2007).

Protection Nationale : liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national.

Liste Rouge Nationale : espèce inscrite sur la liste rouge nationale des mammifères (2009).

Liste Rouge Régionale : espèce inscrite sur la liste rouge des mammifères en région Centre-Val de Loire (2012).

LC : Préoccupation mineure.

NA : Non applicable

ZNIEFF : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) est protégé sur le territoire national. Plusieurs individus dont un immature ont été observés en recherche de nourriture sur les secteurs A1 et C. Aucun "nid" d'Écureuil roux n'a été repéré dans le périmètre du projet.



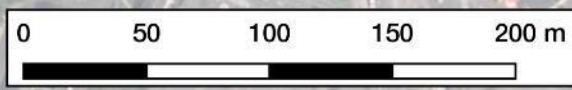
Photo 28 : Jeune Écureuil roux, in situ

Le Ragondin (*Myocastor coypus*) est une espèce invasive. Il paraît assez peu présent dans le bras des Montées au niveau du site d'étude.



PROJET CO'MET

MAMMIFÈRES



- Aire d'étude
- Limite secteur
- MAMMIFÈRES**
- Écureuil roux
- Habitat de l'écureuil roux

G - CHIROPTÈRES

1) Recherche de gîtes potentiels

L'ensemble de l'aire d'étude à caractère boisé offre de fortes potentialités de gîtes pour les chauves-souris au vu du nombre important d'arbres à cavités (loges de pics, fissures, décolllements d'écorces). Ces potentialités n'ont pu être vérifiées en raison de leur hauteur nécessitant du matériel d'escalade.

2) Conditions météorologiques des prospections nocturnes

Le tableau ci-après récapitule les conditions météorologiques rencontrées lors des prospections nocturnes (points d'écoutes, parcours). Il s'agit de bonnes conditions pour l'activité des chauves-souris qui garantissent, dans cette période et pour les horaires de recherche pratiqués, des résultats permettant de bien appréhender la fréquentation de l'aire d'étude par les espèces de ce groupe.

Tableau 10 : Tableau des conditions météorologiques

Date	Conditions	Horaire	
		Début	Fin
26 juillet 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Ciel clair, - Nébulosité 2/8^e - Températures variant de 24°C à 19°C - Absence de vent au sol - Humidité relative < à 50 %. 	22h00	00h00
1 ^{er} septembre 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Ciel voilé, - Nébulosité 4/8^e - Températures variant de 25°C à 19°C - Absence de vent au sol - Humidité relative < à 50 %. 	23h00	23h20

3) Résultats des prospections nocturnes

Un parcours, traversant l'ensemble des milieux représentatifs de l'aire d'étude a été effectué, complété par six points d'écoutes répartis entre les espaces ouverts, semi-ouverts et forestiers.

Les enregistrements réalisés au cours des parcours et points d'écoutes correspondent à l'activité des 11 espèces de chiroptères suivantes :

Tableau 11 : Tableau des résultats chiroptérologiques

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	DH An. II / IV	VU	Art. 2	LC	DZ	NT
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DZ	NT
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	DH An. II / IV	VU	Art. 2	NT	DZ	DD
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DZ	NT
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	DZ	NT
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DZ	LC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	*	LC
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DZ	LC

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	DZ	NT
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	*	DD
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DZ	LC

DH II, IV : espèce inscrite à l'annexe II et/ou IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"
PN Art.2 : liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 23 Avril 2007
Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé, VU : vulnérable

Ces espèces sont toutes protégées et, sauf la Pipistrelle commune et la Pipistrelle pygmée, sont des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Trois des espèces contactées sont notées en "quasi-menacé" sur la liste rouge nationale :

- le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), contacté uniquement en activité de chasse au long du bras des Montées (point n°6 et 7),
- la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), contactée en activité de chasse sur les lisières forestières du Bras des Montées et des milieux ouverts de l'aire d'étude (points n°1, 3, 6 et 7),
- la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), contactée au niveau du Bras des Montées et au niveau de la prairie de fauche au centre de l'aire d'étude (points n°1 et 6).

L'activité de ces espèces correspond essentiellement à une activité de chasse et plus sporadiquement à des déplacements vers des zones de recherche de nourriture. Toutefois, à l'exception des Pipistrelles, ce sont toutes des espèces qui pourraient avoir établi des gîtes dans la zone forestière de l'aire d'étude.

Le tableau ci-après présente pour chaque point d'écoutes et par espèce le nombre de contacts obtenus :

Tableau 12 : Tableau du nombre de contacts par points d'écoute

Nom français	Nom latin	Nombre de contacts							Total de contacts Point 1 à 7	% de contacts Point 1 à 7
		Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7		
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>				1		1	4	6	0,5
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>						4	10	14	1,2
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>						3	22	25	2,1
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>						12	365	377	32,1
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	2		1			10	6	19	1,6
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>						3	1	4	0,3
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	31	10	8	4	21	463	15	552	47,0
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	6			2		25	3	36	3,1
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	1					5		6	0,5
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>						3	1	4	0,3
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	14		2			49	66	131	11,2
		54	10	11	7	21	578	493	1174	100

L'espèce la plus active est la Pipistrelle commune, omniprésente sur l'ensemble de l'aire d'étude. Pour les points d'écoutes, elle représente à elle seule 47 % des contacts obtenus.

Les points où sont enregistrées la plus forte activité et la plus forte diversité d'espèces (points n°6 et 7) sont situés auprès du "Bras des Montées".



- Aire d'étude
 - Limite secteur
 - Parcours d'écoute
 - Barbastelle d'Europe
 - Noctule commune
 - Pipistrelle commune
 - Sérotine commune
 - Point d'écoute 30 min
 - Enregistrement longue durée
- BE - Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
 MaM - Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)
 MB - Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)
 MD - Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)
 NC - Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
 OrG - Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)
 PC - Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
 PK - Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
 PN - Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
 PP - Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)
 SC - Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)



H - POISSONS

Bien que relativement envasé et subissant des variations importantes de niveau d'eau entre la pleine eau et l'étiage, le Bras des Montées conserve au plan piscicole une bonne fonctionnalité. Aux dires du représentant de l'Association Syndicale de la Rivière Loiret (ASRL) dont il dépend, ce petit cours d'eau confluent avec le Loiret était historiquement connu comme une bonne zone de frayère pour le Brochet (*Esox lucius*).

Les rejets dans le cours d'eau et un manque d'entretien ont fait disparaître cette fonctionnalité dans les années 1980. Un curage du bras pratiqué en 1999 a permis un retour de l'espèce mais l'absence de végétation submersible sur les berges pourrait être un facteur limitant les possibilités de reproduction.

L'espèce y est toujours présente, plusieurs spécimens récemment pêchés le confirment. Les capacités de reproduction sur la végétation de rive sont pratiquement inexistantes du fait de son faible développement. Toutefois, il semble que l'espèce trouve des possibilités de reproduction dans le Loiret sur les herbiers immergés d'Élodée de Nuttall (espèce considérée comme invasive).

L'envasement du bras est surtout constaté dans sa partie Sud. Les alignements de platanes disposés au long du cours d'eau apportent un certain ombrage et les développements racinaires sur les berges créent localement des caches pour les poissons.

La seule espèce observée lors des visites de terrain est le Chevesne (*Squalius cephalus*), De nombreux spécimens évoluaient en bancs dans la partie Nord du cours d'eau, près de l'actuelle passerelle.

Les espèces pêchées sont les suivantes (communication ASRL) :

Tableau 13: Liste des espèces de poissons recensées

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Brochet	<i>Esox lucius</i>	-	LC	Art.1	VU	-	VU
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	-	VU	-	LC	-	LC
Chevesne	<i>Squalius cephalus</i>	-	LC	-	LC	-	LC
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	-	LC	-	LC	-	LC
Perche franche	<i>Perca fluviatilis</i>	-	LC	-	LC	-	LC
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	-	-	-	NA	-	-
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	*	LC		LC	*	LC

DH : espèce inscrite à la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

LRE : espèce inscrite sur la liste rouge Européenne des poissons(2012).

Protection Nationale : arrêté du 8/12/1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national : Article 1 protection des œufs et de l'habitat

Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé, VU : vulnérable

La Perche soleil est une espèce envahissante qui ne fait pas l'objet de mesures de gestion particulières.

I - INSECTES

1) Lépidoptères rhopalocères (Papillons de jour)

Il a été recensé dix espèces de rhopalocères dans l'aire d'étude :

Tableau 14 : Liste des espèces de rhopalocères recensées

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Petit nacré	<i>Issoria lathonia</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	*	LC	*	LC	*	LC

DH : espèce inscrite à la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

Protection Nationale : liste des papillons de jour protégés sur l'ensemble du territoire national.

Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé, VU : vulnérable
 ZNIEFF : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Les observations ont été réalisées aux abords des clairières, jardins et chemins. Parmi les papillons recensés on trouve des espèces liées aux milieux boisés (Tircis), des espèces liées aux lisières et clairières (Aurore, Tristan) et des espèces inféodées aux milieux plus ouverts tels que les prairies et les friches (Petit nacré, Myrtil).

Les papillons de jour observés dans l'emprise sont largement répandus, non menacés et ne bénéficient d'aucune protection réglementaire.

2) Odonates (Libellules)

La présence de végétation aquatique est indispensable au cycle de développement des odonates. Sur le site d'étude, parmi les points d'eau présents, seul le Bras des Montées offre des conditions favorables au développement des odonates. Ces potentialités sont liées à la présence locale de berges végétalisées et de végétation aquatique. Le diverticule et la mare forestière sont des milieux aquatiques pauvres en oxygène avec une végétation très peu développée. Ils présentent peu d'intérêt pour l'accueil d'odonates.

Lors d'un inventaire en août 2009, J-D Chapelin-Viscardi avait relevé la présence de 3 espèces :

- Agrion élégant (*Ischnura elegans*),
- Agrion jovencelle (*Coenagrion puella*)
- Leste vert (*Leste viridis*).

Quatre espèces ont été observées dans le site d'étude, dont une seule en correspondance avec les données de 2009 :

Tableau 15 : Liste des espèces d'odonates recensées

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens splendens</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo virgo</i>	*	LC	*	LC	DZ	LC
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	*	LC	*	LC	*	LC

DH : espèce inscrite à la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

Pro Nat : liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national (2007).

Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé, VU : vulnérable

DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Une espèce patrimoniale est identifiée, le **Caloptéryx vierge** (*Calopteryx virgo virgo*). C'est une espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire. Sur le site d'étude, sa présence est notée sur les berges du Bras des Montées et à proximité du fossé en limite Sud du site. En effet, chez cette espèce les adultes sont relativement tolérants à l'ombre et fréquentent régulièrement les ruisseaux traversant des boisements tels que le fossé présent sur l'aire d'étude.



Photo 29 : Caloptéryx vierge, ex situ (Source : IEA)

Les autres espèces, toutes communes et non menacées, fréquentent les bords du Bras des Montées. L'ensemble de ces espèces est susceptible de se reproduire le long du bras, dans des zones au minimum faiblement végétalisées.

3) Orthoptères (Sauterelles, Grillons et Criquets)

Les inventaires ont mis en évidence la présence de 14 espèces d'orthoptères sur le site d'étude

:

Tableau 16 : Liste des espèces d'orthoptères recensées

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Conocéphale bigarré	<i>Xiphidion fuscus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet des larris	<i>Gomphocerippus mollis</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	*	*	*	LC	*	LC
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	*	*	*	LC	*	LC
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	*	*	*	LC	*	LC
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	*	*	*	LC	*	LC
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	*	*	*	LC	*	LC

DH II, IV : espèce inscrite à l'annexe II et/ou IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"
 PN Art.1 : liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 23 Avril 2007
 Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé, VU : vulnérable
 DZ : Espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Aucune de ces espèces ne présente de statut de patrimonialité. Elles sont toutes communes et non menacées à l'échelle nationale et régionale.

Les observations se concentrent principalement dans les milieux ouverts de la zone d'étude (parc du château, abords de la maison du gardien). La strate herbacée développée permet la présence d'une certaine diversité spécifique.



Photo 30 : Conocéphale gracieux (Source: IEA)

4) Coléoptères saproxyliques

Les coléoptères saproxyliques recherchent de vieux arbres pour abriter leurs larves. Ils sont donc généralement liés à des formations boisées âgées ou à des haies comportant des sujets âgés dépérissants ou traités en "têtard".

En raison de la présence de formations arborées, les coléoptères protégés par la Directive Habitats et inféodés à ce type de milieu ont été recherchés :

- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*),
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*),
- Pique-prune ou Barbot (*Osmoderma eremita*).

Un individu de **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) a été observé sur le secteur A1 en bordure du Bras des Montées. Les larves de Lucane cerf-volant sont saproxylophages et se développent dans les racines des vieux arbres. Le boisement du secteur A1, qui comporte quelques arbres déjà âgés et beaucoup de bois mort en décomposition au sol, paraît ainsi dans l'aire d'étude le plus à même de favoriser cette espèce.

Tableau 17: Liste des espèces de coléoptères saproxyliques recensées

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	DH II	NT	-	-	DZ	LC

DH II, IV : espèce inscrite à l'annexe II et/ou IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

PN Art.1 : liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 23 Avril 2007

Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé, VU : vulnérable

DZ : Espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

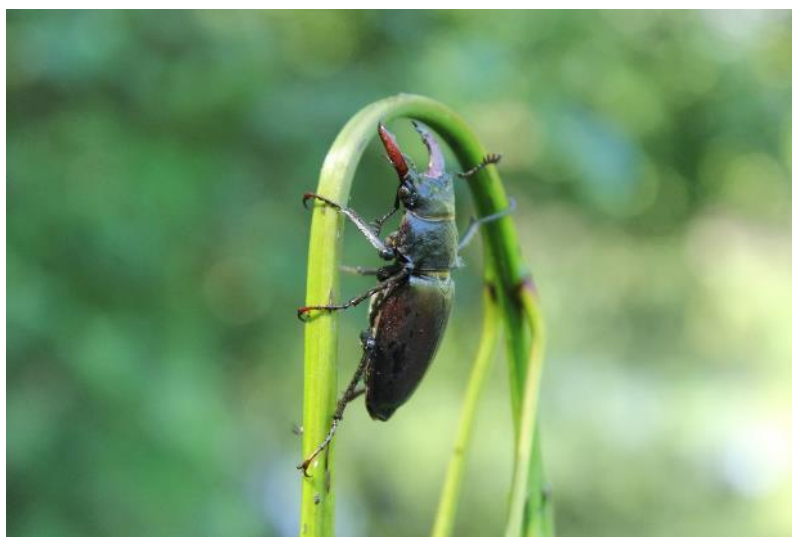


Photo 31 : Lucane cerf-volant, in situ



PROJET CO'MET

INSECTES PATRIMONIAUX



0 50 100 150 200 m



-  Aire d'étude
-  Limite secteur
-  Lucane cerf-volant
- Zone de présence**
-  Caloptéryx vierge

J - ENJEUX FAUNISTIQUES

1) Méthodologie de hiérarchisation des enjeux faune

La définition des enjeux portant sur les espèces animales de l'aire d'étude repose sur deux principes fondamentaux que sont :

- ❖ Le statut de protection de l'espèce défini par :
 - la protection européenne (annexes II et IV de Directive Habitats et annexe I de la Directive Oiseaux),
 - la protection nationale,
- ❖ La patrimonialité de l'espèce, définie selon :
 - la Liste Rouge Européenne,
 - la Liste Rouge nationale,
 - la Liste Rouge régionale
 - la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.

Ces deux critères sont ensuite pondérés par l'état de conservation des populations de l'espèce localement et dans l'aire d'étude. Celui-ci est défini notamment selon :

- l'effectif de la population de l'espèce présente sur le site,
- la capacité de l'espèce à se maintenir dans l'aire d'étude si les conditions actuelles sont conservées,
- la répartition de l'espèce dans la zone considérée (département, région),
- le niveau d'adaptation de l'espèce aux activités humaines

Ces critères permettent de hiérarchiser les enjeux faunistiques selon le gradient présenté dans le tableau ci-dessous :

Enjeu	Référentiel	Condition	État de conservation
Non significatif	Rareté	CCC à AC	
Faible	Déterminante de ZNIEFF		
	Liste Rouge	LC	
Modéré	Liste Rouge	NT, VU	
	Protection nationale		
Fort	Rareté	AR à RRR	
	Liste Rouge	EN	
Majeur	Liste Rouge	CR	

2) Enjeux faunistiques

La liste ci-après présente l'enjeu retenu pour chaque espèce considérée comme patrimoniale. Cet enjeu est retenu pour l'établissement de la carte des enjeux faunistiques.

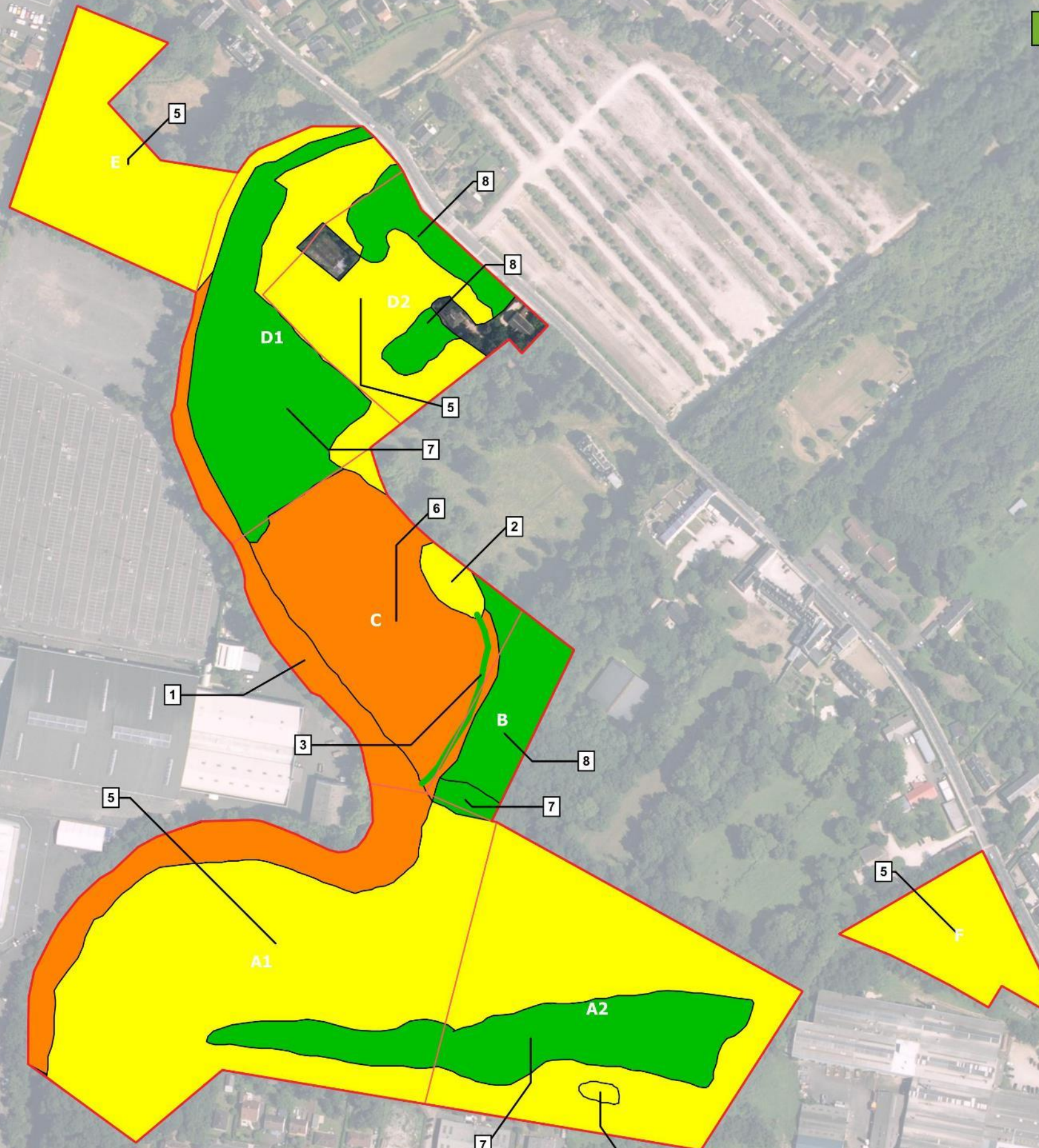
Tableau 18 : Enjeux faunistiques

Nom français	Nom latin	Statut Europe	Statut National	Statut Régional	Présence et activité dans la zone d'étude	Enjeu
Amphibiens						
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	PNAR Art. 3	LC	Oui (reproduction)	Faible
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	LC	PNAR Art. 5 / NT	LC	Oui (reproduction)	Faible
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	LC	PNAR Art. 3	LC	Oui (reproduction)	Faible
Reptiles						
Aucune espèce patrimoniale						Non significatif
Oiseaux en période de reproduction						
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	DO An. I / VU	PNO Art. 3 / LC	DZ	Oui (alimentation)	Modéré
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	LC	LC	VU / DZ	Oui (alimentation),	Non significatif
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	LC	PNO Art. 3	NT	Oui (reproduction)	Modéré
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO An. I / LC	PNO Art. 3 / LC	LC	Oui (reproduction)	Modéré
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO An. I / LC	PNO Art. 3 / LC	LC	Oui (reproduction potentielle)	Modéré
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC	LC	LC / DZ	Oui (reproduction)	Non significatif
Mammifères						
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	PNM Art. 2 / LC	LC	Oui (reproduction)	Faible
Chiroptères						
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	DH An. II et IV / VU	PNM Art. 2 / LC	DZ	Oui (alimentation)	Fort
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	DH An. IV / LC	PNM Art. 2 / LC	DZ	Oui (alimentation)	Modéré
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	DH An. II et IV / VU	PNM Art. 2 / NT	DZ	Oui (alimentation)	Fort
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH An. IV / LC	PNM Art. 2 / LC	DZ	Oui (alimentation)	Modéré
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	DH An. IV / LC	PNM Art. 2 / NT	DZ	Oui (alimentation)	Modéré
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH An. IV / LC	PNM Art. 2 / LC	DZ	Oui (alimentation)	Faible
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH An. IV / LC	PNM Art. 2 / LC		Oui (alimentation)	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH An. IV / LC	PNM Art. 2 / LC	DZ	Oui (alimentation)	Faible
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	DH An. IV / LC	PNM Art. 2 / NT	DZ	Oui (alimentation)	Modéré
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DH An. IV / LC	PNM Art. 2 / LC		Oui (alimentation)	Faible
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH An. IV / LC	PNM Art. 2 / LC	DZ	Oui (alimentation)	Faible
Poissons						
Brochet commun	<i>Esox lucius</i>		PN Art. 1 / VU	VU	Oui (alimentation)	Modéré
Insectes						
Rhopalocères (papillons de jour)						
Aucune espèce patrimoniale						Non significatif

Nom français	Nom latin	Statut Europe	Statut National	Statut Régional	Présence et activité dans la zone d'étude	Enjeux
Odonates (Libellules)						
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo virgo</i>	LC	LC	DZ / LC	Oui (reproduction)	Faible
Orthoptères (Sauterelle, criquet, grillon)						
Aucune espèce patrimoniale						Non significatif
Coléoptères saproxyliques						
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	DH An. II / NT		DZ / LC	Oui (reproduction potentielle)	Modéré

La carte des enjeux faunistiques en page suivante fait référence aux zonages listés dans le tableau ci-après. Pour chaque zone individualisée et numérotée, le tableau précise les enjeux qui ont contribué à sa définition et le niveau d'enjeu retenu. S'agissant de milieux forestiers, un des critères retenus est la valeur écologique du boisement. Celle-ci est estimée sur la structure de la végétation et l'âge de la formation considérée et déclinée en valeur "faible", "modérée" ou "forte". Cette notion intègre la capacité d'un boisement à accueillir des cortèges d'espèces plus ou moins complexes. Un boisement âgé comportant plusieurs strates et présentant des arbres morts ou dépérissants est de plus grande valeur écologique qu'un jeune boisement uniforme dans le sens où il favorise des espèces plus variées et à fortes exigences écologiques.

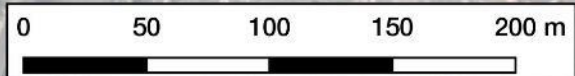
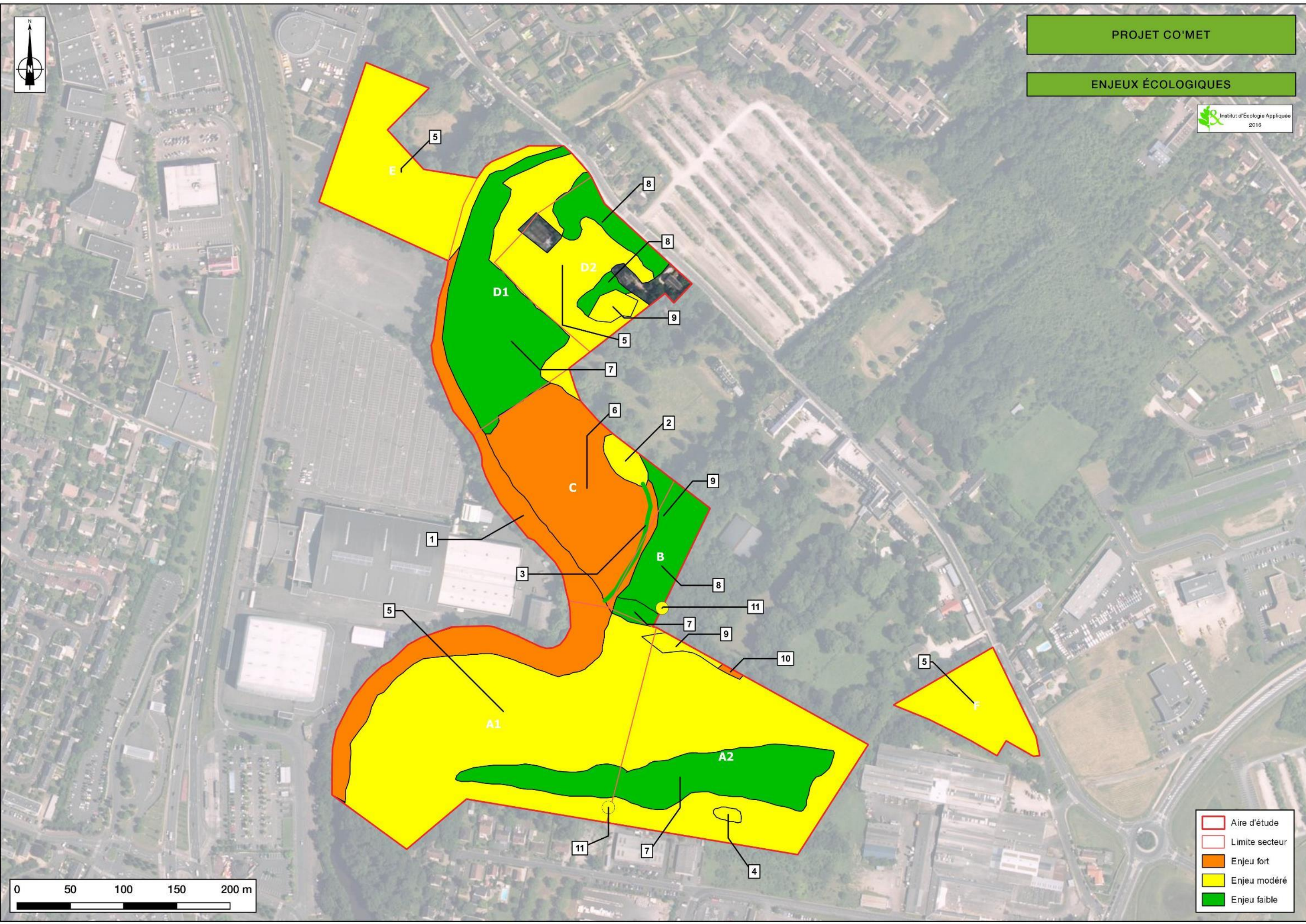
Zonage écologique	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
1	Site de reproduction du Crapaud commun et de la Grenouille commune	Fort
	Zone d'alimentation du Martin-pêcheur d'Europe	
	Site de reproduction d'un odonate patrimonial (Caloptéryx vierge)	
	Zone d'alimentation de chiroptères	
	Présence d'un poisson patrimonial (Brochet)	
2	Site de reproduction de la Salamandre tachetée	Modéré
3	Connexion au Bras des Montées	Faible
4	Site de reproduction du Crapaud commun	Modéré
5	Zone de nidification pour l'avifaune protégée	Modéré
	Site de reproduction de l'Écureuil roux	
	Boisement à valeur écologique modérée	
6	Zone de nidification pour l'avifaune protégée et patrimoniale (Pic mar, Pic noir, Pigeon colombin)	Fort
	Site de reproduction de l'Écureuil roux	
	Boisement ancien à forte valeur écologique	
7	Zone de nidification pour l'avifaune protégée	Faible
	Site de reproduction de l'Écureuil roux	
	Boisement à valeur faible écologique	
8	Zone d'alimentation pour l'avifaune protégée	Faible
	Présence d'une entomofaune commune et diversifiée	



VI - ENJEUX ÉCOLOGIQUES

La carte p. 77 présente, en liaison avec le tableau ci-après, les niveaux d'enjeux qui ont été retenus pour l'ensemble du site en fonction de la patrimonialité des espèces inventoriées.

Zonage écologique	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
1	Site de reproduction du Crapaud commun et de la Grenouille commune	Fort
	Zone d'alimentation du Martin-pêcheur d'Europe	
	Site de reproduction d'un odonate patrimonial (Caloptéryx vierge)	
	Zone d'alimentation de chiroptères	
	Présence d'un poisson patrimonial (Brochet)	
2	Site de reproduction de la Salamandre tachetée	Modéré
3	Connexion au Bras des Montées	Faible
4	Site de reproduction du Crapaud commun	Modéré
5	Zone de nidification pour l'avifaune protégée	Modéré
	Site de reproduction de l'Écureuil roux	
	Boisement à valeur écologique modérée	
6	Zone de nidification pour l'avifaune protégée et patrimoniale (Pic mar, Pic noir, Pigeon colombin)	Fort
	Site de reproduction de l'Écureuil roux	
	Boisement ancien à forte valeur écologique	
7	Zone de nidification pour l'avifaune protégée	Faible
	Site de reproduction de l'Écureuil roux	
	Boisement à valeur faible écologique	
8	Zone d'alimentation pour l'avifaune protégée	Faible
	Présence d'une entomofaune commune et diversifiée	
9	Station botanique d'intérêt (Corydale solide)	Modéré
10	Station botanique d'intérêt (Corydale solide et Tulipe sauvage)	Fort
11	Individus isolés de Corydale solide	Modéré



**CHAPITRE II : DESCRIPTIONS DES INCIDENCES
NOTABLES QUE LE PROJET EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR
SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRÉVUES POUR
LES ÉVITER, RÉDUIRE ET LES COMPENSER**

I - RAPPEL DU PROJET

A - LE PROJET

Ce chapitre ne présente pas le projet global ni ses caractéristiques fines. Toutefois, une analyse de celui-ci au regard des enjeux de biodiversité a été effectuée au préalable à l'estimation des impacts.

Orléans Métropole souhaite doter Orléans d'un grand équipement public permettant l'accueil d'événements culturels et sportifs d'envergure et de rayonnement extranational. Pour cela, le site du Parc des expositions et du Zénith existant sera réaménagé.

Ce projet de restructuration intègre une concentration de l'aménagement sur les parties bitumées autour de la zone boisée centrale. Les incidences du projet sur la faune et la flore sauvage sont liées à deux aménagements :

- la réalisation de la liaison piétonne depuis le parking au Nord de la rue des Montées vers le parc urbain et le franchissement du bras des Montées par une passerelle ;
- la réalisation de la voie routière de desserte au travers du parc boisé entre la rue de Montées et la Rue Tabard.

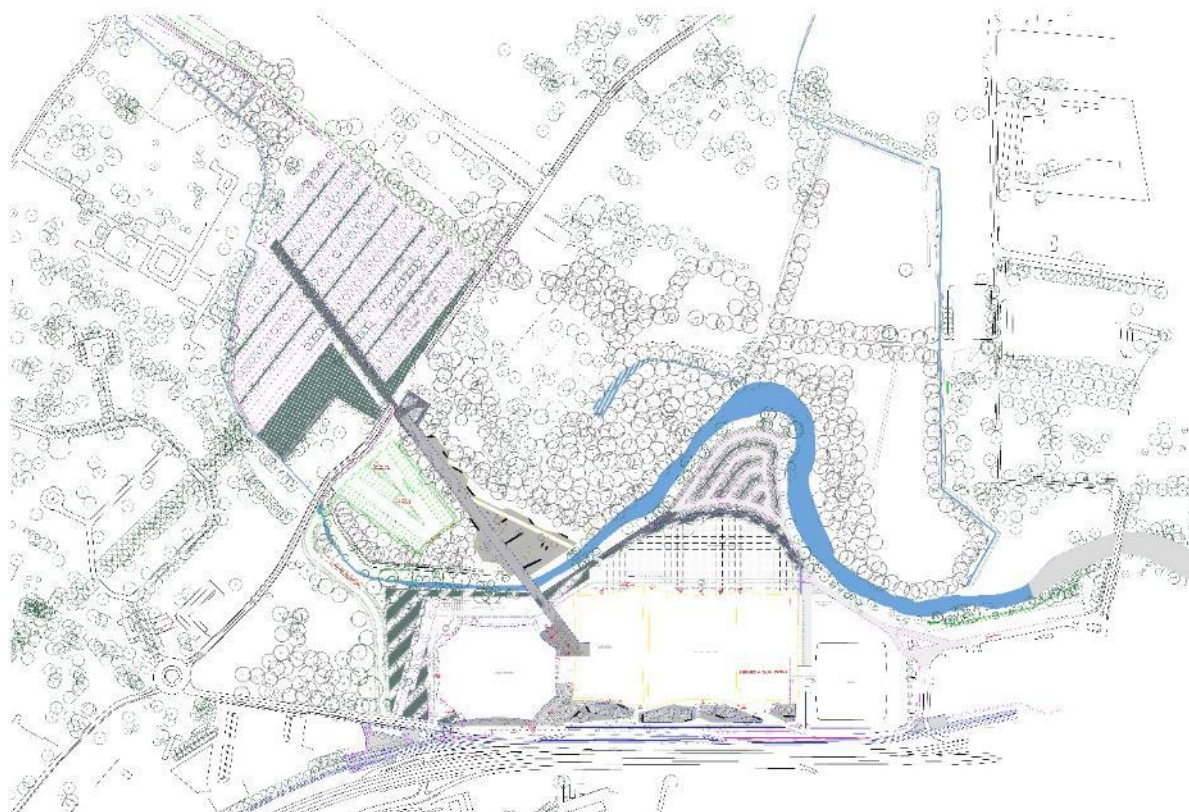


Figure 1 : Plan masse du projet

Le projet assure la conservation de la majeure partie de l'aire d'étude boisée, qui est située en dehors des emprises de l'aménagement.

Les travaux débuteront mi-2018 par le réaménagement du parking des Montées, la création de la liaison piétonne et d'une voirie de desserte au parking. Ils se poursuivront par la construction de la salle de sports, du palais des congrès et de la première partie du Parc des expositions. Pendant ce temps, le Parc des expositions existant restera en fonctionnement. Une fois la première partie du Parc des expositions livrées, le parc actuel sera démoli et le parking du Méandre sera aménagé. La seconde partie du nouveau Parc des expositions sera ensuite livrée.

Le projet prévoit pour intégrer l'élément naturel dans ce projet d'urbanisation, les aménagements suivants :

- maintenir l'aspect très végétalisé du parking des Montées en renforçant le rythme des plantations actuelles, en complétant les noues et les alignements où cela est nécessaire,
- créer une liaison piétonne végétalisée où au préalable de toute intervention, les espèces végétales à préserver seront mis en défens et les arbres à conserver pour des raisons écologiques et/ou paysagères seront marqués.

B – MESURES D'EVITEMENT

Le projet tel que défini préserve tous les espaces naturels des secteurs A, B, C et F et permet notamment la conservation de la quasi-totalité des sites d'enjeu fort. Il s'inscrit en majorité dans des espaces d'enjeu modéré et faible sur les zones D1 et D2 traversées par la liaison piétonne et modéré pour le secteur E traversé par la voirie de desserte.

La majeure partie des enjeux écologiques sont, par ce positionnement de projet, conservés avec l'aménagement.

Cet évitement permet de conserver une proportion importante de boisement, source de nourriture et lieu de reproduction pour de nombreuses espèces patrimoniales strictement dépendantes des milieux forestiers, et protégées.

Une seconde démarche d'évitement a été engagée après ce positionnement afin de décaler vers l'Ouest la liaison piétonne et ainsi conserver sur le secteur D2 :

- Les arbres n°1, 2, 3 et 5 présentant un enjeu botanique et un enjeu avifaunistique pour l'un d'entre eux (le n°2).
- La station de Corydale solide.

In fine l'impact direct sur la flore patrimoniale sera totalement évité.

C - ZONES À ENJEU SOUS LES EMPRISES

Le projet ainsi défini entraînera la disparition de quelques zones classées en enjeu faible à modéré. Il s'agit de :

- d'habitats de perchis, de plantation de Douglas, et de prairies de fauche à faible valeur écologique correspondant à des zones de nidification et d'alimentation pour l'avifaune protégée commune et hébergeant une entomofaune commune sur le secteur D
- d'un parc boisé semi-naturel à valeur écologique modéré correspondant à des zones de nidification pour l'avifaune protégée commune.

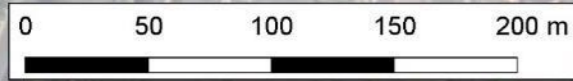
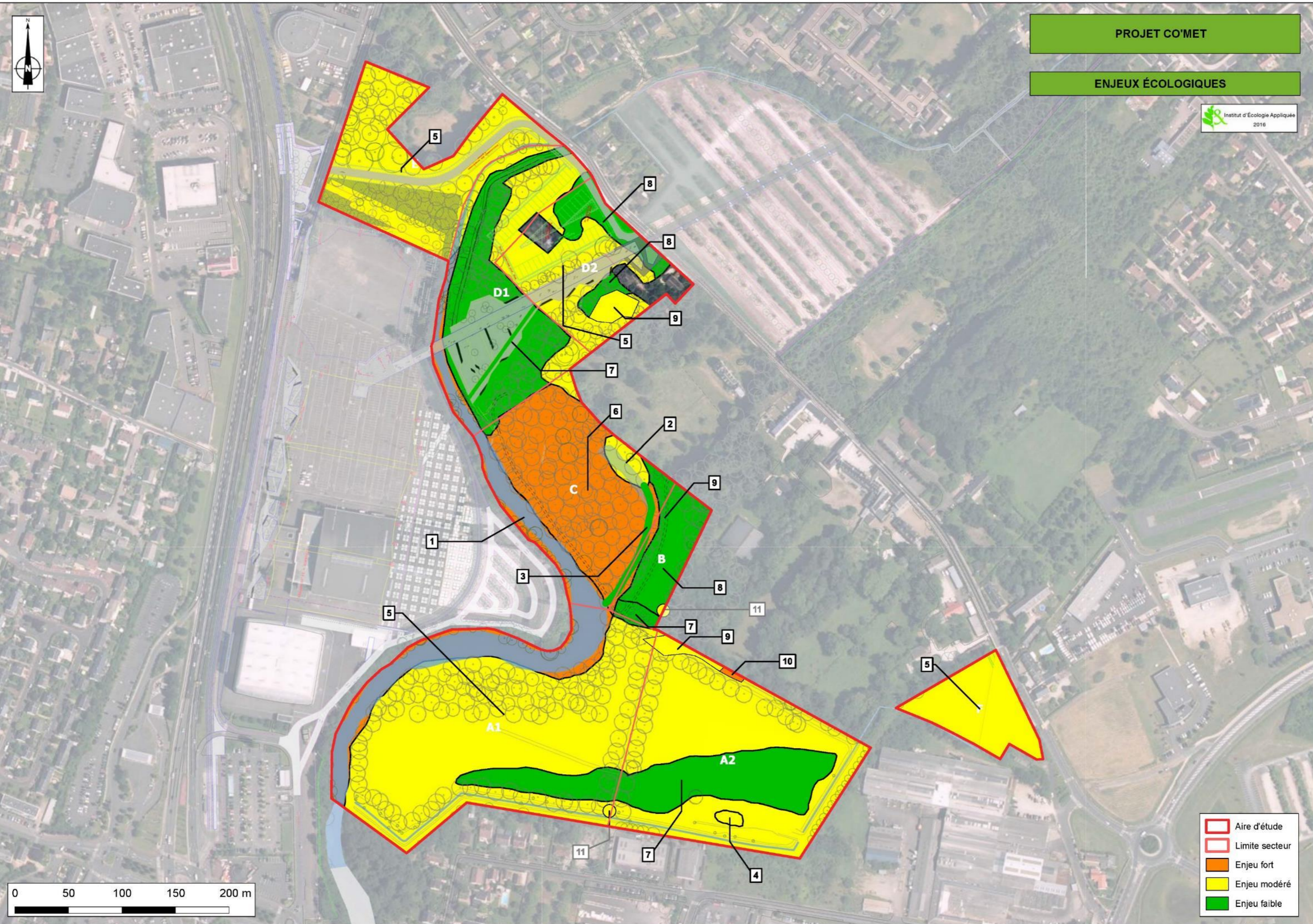
Une faible proportion de zone à enjeu fort sera également impactée sur le secteur D1. Cette zone borde le bras des Montées et accueille le Crapaud commun en reproduction. Le projet prévoyant une passerelle pour franchir le cours d'eau, les milieux seront maintenus si les mesures en phase travaux émises dans les paragraphes suivants sont appliquées.



PROJET CO'MET

ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Institut d'Écologie Appliquée
2016




- Aire d'étude
- Limite secteur
- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible



PROJET CO'MET

Arbres d'intérêt




 Aire de prospection

 Aire de prospection complémentaire

Type d'enjeu

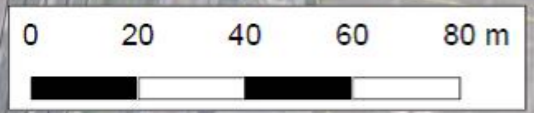
 Enjeu faune

 Enjeu botanique

Enjeu faune

 Enjeu avifaune

 Enjeu chiroptères



II - IMPACT DU PROJET SUR LA FLORE, LES HABITATS ET LES ARBRES D'INTERÊT ET MESURES ASSOCIEES

A – HABITATS ET ARBRES D'INTERET

1) Impact en phase travaux

Aucun des habitats naturels ou semi-naturels relevés dans la zone d'étude n'avait de caractère patrimonial. La réalisation du projet sera donc sans conséquence sur la qualité des habitats naturels.

Concernant les arbres remarquables, sur les 26 sujets identifiés, 6 devront être abattus. Il s'agit des arbres n°4 situé en zone D, n°14, n°18, n°20, n°21 et n°22.

L'arbre n°4 est un Tilleul à feuilles larges (*Tilia platyphyllos*) sain, dont le diamètre est d'environ 60 cm pour une hauteur de 20 m. Cet arbre présente une fissure favorable au gîte des chiroptères. Des mesures particulières seront prises pour l'abattage de ce sujet au regard de cette sensibilité faunistique (voir paragraphe sur les chiroptères). Cet arbre est situé sous les emprises de la liaison piétonne.

Les arbres n°14, n°18, n°20, n°21 et n°22 sont situés sous les emprises de la voie routière de desserte.

L'arbre n°14 est un Cyprès chauve (*Taxodium distichum*) sain, dont le diamètre est d'environ 50 cm pour une hauteur d'environ 28 m.

Cette essence a été introduite en Europe en 1637 dans les parcs arborés et les jardins d'ornement.

L'arbre n°18 est un Chêne pédonculé (*Quercus robur*) sain, dont le diamètre est d'environ 1 m 10 pour une hauteur inférieure à 40 m.

Le Chêne est une essence indigène retrouvée régulièrement en boisement naturel.

L'arbre n°20 est un Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) sain dont le diamètre est d'environ 1 m 20 pour une hauteur inférieure à 40 m.

Cette essence, introduite en Europe en 1839, présente des arbres majestueux principalement plantés dans les parcs et les jardins.

L'arbre n°21 est également un Chêne pédonculé sain, dont le diamètre est d'environ 1 m 20 pour une hauteur inférieure à 40 m.

L'arbre n°22 est un Platane à feuille d'Erable (*Platanus x hispanica*) sain, dont le diamètre est d'environ 90 cm pour une hauteur de 20 m.

Cette espèce est couramment utilisée comme arbre d'ornement et d'alignement le long des rues et parcs.

L'abattage du Cèdre de l'Atlas et dans une moindre mesure la disparition du Cyprès chauve, des deux Chênes, et du Platane à feuille d'Érable induit un impact significatif qualifié de modéré sur les arbres d'intérêt identifiés.

Si des mesures de compensation pour ces abattages sont disproportionnées au regard de leur caractère anthropique, des mesures de plantation de ces essences sont proposées comme mesure d'accompagnement.

Les sujets conservés les plus proches de la liaison piétonne et de la voirie routière présentent un risque de dégradation lors des travaux. Ils pourraient être touchés voir déstabilisés accidentellement par les engins de chantier. Cet impact qualifié de faible, sera supprimé par la mise en place de mesure de confinement autour du tronc de chaque sujet.

2) Impact en phase d'exploitation

En l'absence d'habitat patrimonial sur le site ou ses proches abords et du caractère d'ores et déjà semi-urbain du secteur, aucun impact à long terme du projet d'urbanisation sur les habitats n'est identifié.

Le risque de rudéralisation du bois des Montées aux abords du projet est non significatif.

3) Mesures d'accompagnement et de suivi

Mise en défens des arbres conservés en phase travaux

En phase travaux, il sera nécessaire de confiner les arbres n°1, 2, 3, 5, 16, 23, 24, et 25 qui seront à conserver, afin d'éviter de heurter leur tronc ou de blesser leur écorce. Pour cela un dispositif de protection sera installé autour de chaque tronc. Il est constitué de planches de bois de 2,50m, qui seront maintenues autour de l'arbre avec une sangle. Un écart d'environ 15cm entre la protection et le tronc sera conservé. Ce dispositif devra être contrôlé tout au long du chantier.



Photo 32: Dispositif de protection d'arbre (Source : lebloguejardin)

Gestion de la pollution accidentelle et des envois de poussières en phase travaux

Les entreprises travaillant sur le chantier appliqueront une démarche de développement durable, elles suivront un cahier des charges instituant les règles à suivre pour la gestion de leur parc d'engins et le ravitaillement en hydrocarbures, la collecte, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets de chantier. Elles sensibiliseront leurs personnels à la bonne gestion des déchets et à la propreté du chantier et de ses abords.

Les déchets produits par l'activité du chantier seront stockés temporairement sur site, puis évacués régulièrement vers des filières de traitement adaptées et agréées, en vue de leur recyclage, de leur valorisation et, en ultime recours, de leur élimination.

En cas de travail par temps sec entraînant un envol de poussières, les chemins et voies utilisées par les engins seront régulièrement arrosés.

Ces dispositions nécessiteront des contrôles encadrés par la maîtrise d'œuvre afin de veiller à leur respect par les entreprises.

Plantation arborée (phase exploitation)

La plantation de 5 sujets de Cèdre sera effectuée avec un panachage de deux espèces le Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) et le Cèdre du Liban (*Cedrus libani*). Ils seront plantés autour de la liaison piétonne. Un panneau d'information sur ces deux espèces sera de plus installé. Les passants pourront ainsi, à terme, effectuer la comparaison de ces deux espèces emblématiques du Moyen et Proche-Orient.

Un seul sujet de Cyprès chauve (*Taxodium distichum*) sera planté car d'autres individus sont déjà présent à proximité. Un sujet de Tilleul à feuilles large (*Tilia platyphyllos*), un Platane à feuille d'Érable (*Platanus x hispanica*), et deux Chênes pédonculés (*Quercus robur*) seront également plantés. Les sujets plantés seront des arbres de haut jet, d'un diamètre situé entre 20 et 25 cm. Ils seront installés à l'automne, avant les premières gelées.

La densification de la plantation arborée du Parking des montées sera effectuée avec des essences indigènes. À l'heure actuelle, des alignements de Saule des vanniers donnent un aspect naturel à l'ensemble. Les essences choisies pour la densification seront issues de l'habitat de ripisylve afin de conserver l'aspect naturel, d'atteindre l'objectif de densification végétale et d'assainir les noues, ces essences étant consommatrices d'eau.

Il sera choisi les essences suivantes :

- Saule des vanniers ;
- Saule marsault ;
- Saule blanc ;
- Peuplier noir (utiliser des boutures issues de sujets naturels ligériens) ;
- Orme lisse ;
- Frêne commun.

Suivi environnemental (phase travaux)

Un suivi écologique et environnemental de la bonne mise en place des mesures émises dans l'étude d'impact pour éviter, maintenir et réduire les impacts du projet sera effectué.

L'écologue choisi par le maître d'ouvrage réalisera des contrôles lors des actions pour mettre en place les mesures puis régulièrement tout au long du chantier pour assurer le maintien de ces mesures sur la durée d'intervention.

Ce suivi s'applique sur les mesures listées ci-dessus mais aussi pour les mesures en faveur de la flore et de la faune.

Suivi écologique (phase exploitation)

Les espaces plantés, les arbres conservés, ainsi que les zones d'enjeu proches du chantier ayant fait l'objet d'une mise en défens seront suivis par un écologue à raison d'un suivi tous les deux ans pendant 6 ans à partir de la fin d'aménagement du chantier (N+2, N+4, N+6, N étant l'année de fin d'aménagement du chantier).

B - FLORE

1) Impact en phase travaux

Les deux plantes protégées d'intérêt identifiées dans la zone d'étude sont la Corydale solide (*Corydalis solida*) et la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*).

Le projet prévoit la conservation de l'ensemble des stations de ces deux plantes.

Toutefois, au regard de la relative fluctuation d'apparition de la Corydale solide, en proportion comme en localisation, il existe un risque de présence de cette espèce sous les emprises l'année des travaux, en lien avec la station la plus proche située dans le secteur D (cette station a bénéficié d'une mesure d'évitement).

Un risque de dégradation voir de disparition accidentelle de pieds de cette plante protégée par les engins lors des travaux n'est pas à exclure. Ce risque d'impact est toutefois modéré, il ne concernera qu'une petite partie de la population locale.

Une note spécifique sur cette espèce protégée et ce risque de destruction a été réalisée. Elle est présentée en annexe du dossier.

Diverses plantes exotiques envahissantes ont été repérées dans la zone d'étude, telle le Mahonia faux-houx et le Laurier-cerise. Ils sont présents au sein du parc boisé semi-naturels, du perchis et des chênaies-charmaies et chênaies-frênaies. Les terrassements, défrichements et l'éventuel apport de terres végétales durant les travaux induit un risque de développement de ces plantes mais aussi d'autres espèces herbacées à développement rapide si des remblais ou des terres nues sont laissés à la colonisation végétale plusieurs semaines.

Cet impact est faible, le projet s'inscrivant dans un espace boisé ou sont absentes les espèces herbacées pionnières généralement retrouvées après des terrassements comme le Seneçon du cap par exemple.

Un traitement de l'ensemble de ces espèces est toutefois proposé.

2) Impact en phase d'exploitation

Les influences de l'urbanisation sur la flore naturelle relèvent d'une part :

- d'une rudéralisation de la flore en conséquence de la proximité des activités humaines,
- d'un risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes qui vont concurrencer la végétation naturelle.

Le secteur d'étude situé dans un espace péri-urbain est d'ores et déjà soumis à des activités humaines influençant la flore, ce qui se traduit par une relative banalisation de la végétation suite aux influences, des parcs arborés (partie Nord), des anciennes exploitations forestières et maraichères (partie Nord et centrale) et du squat des parties forestières les plus denses au Sud. Cette influence se traduit par la faible diversité du cortège végétal (128 espèces observées) et la présence de plusieurs espèces exotiques. Le risque de rudéralisation est faible.

La présence de la Corydale solide, pourrait être menacée car ses stations en particulier celle située sur la zone B, qui est peu fréquenté à l'heure actuelle (site privé), deviendra accessible par la voie piétonne liant le parking des Montées au Parc des expositions. L'influence d'une forte fréquentation sur cette espèce pourrait lui être dommageable. Le risque de dégradation des stations, pris en compte dans une note spécifique en annexe du dossier, est modéré.

3) Mesures

Mise en défens des espaces verts conservés lors des travaux (mesure d'évitement E2.1a)

Pour éviter les dégradations des espaces verts, de la station de Corydale solide située en zone D comme de la zone écologique d'enjeu fort au long du bras des Montées, conservés dans le cadre des mesures d'évitement, des dispositifs avertisseurs seront mis en place en limite des emprises du chantier.

Ils pourront être constitués de barrières ou de clôtures visibles. Ces dispositifs seront disposés durant toute la phase des travaux autour des zones de chantier. Ils seront accompagnés de panneaux d'information sur la sensibilité du secteur à l'attention du personnel sur place.

Les dépôts de matériaux, engins et les déplacements de personnels seront interdits sur cette zone.

Par ailleurs, cet espace confiné fera l'objet de visites régulières par le responsable environnement du chantier de manière à vérifier le bon maintien de ces barrières.



Photo 33: Dispositif avertisseur des emprises (Source : IEA)

Traitement des espèces exotiques envahissantes en phase travaux puis en phase exploitation (mesure de compensation C2.1b)

La capacité de ces plantes à proliférer en lieu et place des plantes autochtones a pour conséquence un appauvrissement de la biodiversité. Cette problématique est aujourd'hui très répandue. Leur élimination doit donc être prise en compte préalablement aux premiers mouvements de terre.

Une identification préalable des stations situées sous les emprises sera effectuée par un écologue. Les stations identifiées seront alors gérées comme indiquée ci-après.

Pendant les travaux, des suivis seront réalisés pour observer l'éventuelle colonisation des emprises par les espèces exotiques envahissantes. En cas de découverte, un processus d'éradication sera mis en place, décrit en fonction de la nature de l'espèce :

- Gestion des espèces des friches comme le Sénéçon du Cap.
Sur les espaces où ce type de plantes est repérée, un arrachage sera réalisé, avant la montée à fleurs des plants (généralement au printemps mais le Sénéçon peut fleurir toute l'année).
- Gestion du Mahonia faux-houx et du Laurier-cerise.
Ces espèces arbustives seront arrachés et le matériel végétal évacué de la zone de travaux. L'idéal est un brûlage de ces déchets verts.

En phase exploitation, le suivi biologique mis en place identifiera les éventuels envahissements des espaces de travaux par ce type de plantes.

Un porter à connaissance sera également adressé à la DDT avec le plan de gestion proposé (phase chantier et suivi en phase d'exploitation).

Mesure assurant la conservation de la Corydale solide

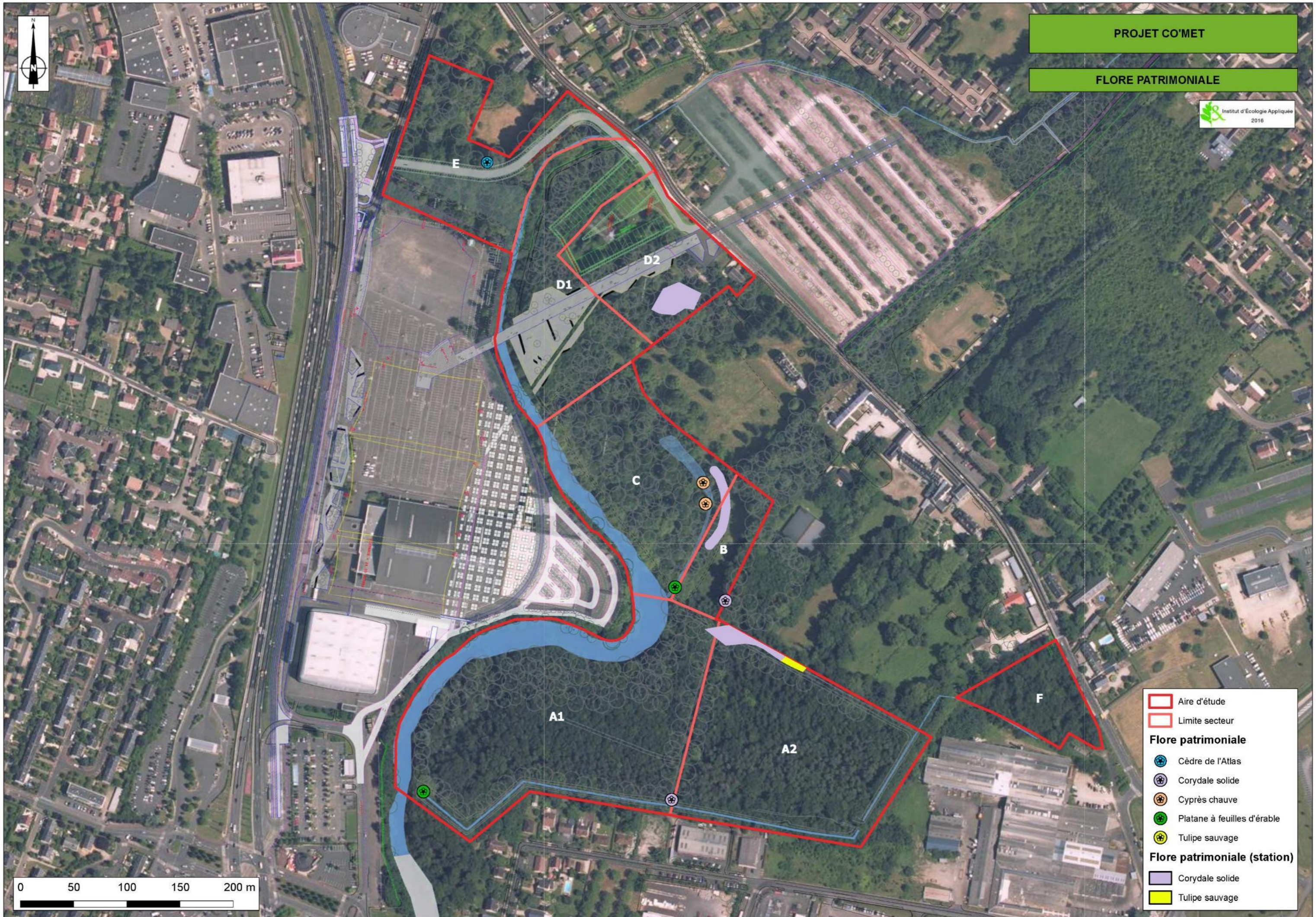
Une note spécifique sur le traitement de cette plante protégée afin d'assurer son maintien dans un état de conservation similaire à l'état initial est rédigée en annexe de l'étude d'impact. Elle détaille notamment les mesures à prendre en cas de découverte de stations de la plante sous les emprises lors des travaux.



PROJET CO'MET

FLORE PATRIMONIALE

Institut d'Écologie Appliquée
2016



- Aire d'étude
- Limite secteur
- Flore patrimoniale**
 - Cèdre de l'Atlas
 - Corydale solide
 - Cyprés chauve
 - Platane à feuilles d'érable
 - Tulipe sauvage
- Flore patrimoniale (station)**
 - Corydale solide
 - Tulipe sauvage

0 50 100 150 200 m

III - IMPACT DU PROJET SUR LA FAUNE ET MESURES ASSOCIEES

Les mesures à mettre en place, en particulier les mesures de réduction en phase chantier, pour la faune concernent plusieurs groupes. Elles sont donc traitées de manière globale après l'établissement individuel des impacts de chaque groupe.

Le projet franchit le bras des Montées à un seul endroit par une passerelle en hauteur.

A - AMPHIBIENS

1) Impact en phase travaux

Les populations d'amphibiens identifiées dans la zone d'étude sont liées au bras des Montées et aux deux mares forestières en communication partielle avec ce bras.

Le projet franchit le bras des Montées à un seul endroit par une passerelle en hauteur.

Dans cette partie, seul le Crapaud commun est présent et la largeur du Bras s'amenuise jusqu'à prendre l'aspect d'un large fossé entre les secteurs D1 et E.

Le Crapaud commun utilisant à la fois des habitats terrestres et aquatiques, les défrichements prévus peuvent donc induire une destruction d'individus issue de la petite population du site.

En l'absence d'une mesure de réduction, l'impact est modéré.

4) Impact en phase d'exploitation

L'augmentation de la fréquentation du site ne devrait pas impacter le Crapaud commun qui est une espèce que l'on retrouve couramment en milieu urbain. En revanche, la route, qui relie le parking des Montées au Parc des expositions, traverse un milieu boisé propice à sa présence. Il est donc possible que la mortalité induite par les véhicules circulants sur cette route augmente, notamment au début du printemps en période de migration pré-nuptiale. La faiblesse des populations de ce site et le faible trafic de cette voirie d'accès ne nécessitent pas, à notre sens, de mesure de confinement permanente.

B - REPTILES

1) Impact en phase travaux

Aucune espèce de reptiles n'a été notée lors de nos prospections malgré la présence de secteurs potentiellement favorables à l'installation du Lézard des murailles et de la Couleuvre à collier, situés en dehors des emprises.

Le projet n'aura pas d'impact sur les reptiles en phase travaux.

2) Impact en phase d'exploitation

Il n'y a pas lieu d'attendre un impact significatif du projet sur les populations de reptiles dans la zone d'étude lors de l'exploitation. L'ouverture du milieu pourrait potentiellement offrir de nouveaux habitats au Lézard des murailles qui apprécie les lieux ensoleillés et rocailleux.

C - AVIFAUNE

1) Impact en phase travaux

L'avifaune repérée dans la zone du projet est caractéristique des milieux arborés à forestiers. Elle est relativement commune et fréquente généralement des parcs semi-urbains. Deux espèces patrimoniales sont présentes. Il s'agit du Pouillot fitis et du Pouillot siffleur. Ces oiseaux, protégés à l'échelle nationale, sont respectivement quasi-menacé et vulnérable en région Centre-Val de Loire. Ces deux espèces apprécient les parcs arborés et les buissons.

Le projet sera implanté sur une zone où 3 arbres ont été caractérisés comme présentant un enjeu pour l'avifaune, en particulier pour les pics (n°2, n°18 et n°21). Rappelons que 5 espèces de pics fréquentent l'aire d'étude. Une mesure d'évitement va permettre la conservation d'un de ces arbres, le n°2.

L'arbre n°18 représente une source d'alimentation pour les pics tandis que la présence d'une loge au sein de l'arbre n°21 indique qu'ils s'y reproduisent. L'abattage de ce dernier pourrait donc entraîner la destruction directe d'une population de pics. Cet impact est fort. Une mesure particulière pour traiter cet arbre de manière adéquate lors de son abattage sera prise.

De manière générale, les travaux de défrichage et de déboisement préalables aux aménagements peuvent entraîner une destruction d'individus non mobiles et d'œufs pour l'ensemble de l'avifaune des parcs, qui comprend à la fois les pouillots, les pics et des espèces communes et protégées (Pinson des arbres, mésanges...).

Si les travaux interviennent pendant la période de cantonnement et de reproduction des espèces, cet impact sera fort.

Notons que le niveau d'impact est évalué en intégrant le niveau de patrimonialité de la faune, d'autant plus élevé que les espèces et les habitats d'espèces concernées sont rares et menacés dans la région considérée. Toutefois, ces destructions ou dégradations des habitats d'espèces animales sont également à relativiser en fonction de la mobilité et de la capacité spécifique des espèces à se déplacer sur le territoire dans un périmètre ou un corridor donné.

Ainsi, lorsque le site de nidification d'une espèce est directement impacté par le projet, l'espèce l'abandonne mais la potentialité de nidification aux environs du projet est maintenue. Il en va ainsi pour le projet CO'Met où les déboisements nécessaires à l'insertion du projet sont limités en termes de surface. Les oiseaux se reporteront sur les zones attenantes, avec une faible augmentation de la compétition inter- et intraspécifique. L'impact de destruction d'habitats est jugé faible.

Cet impact sera repris dans la note sur les espèces protégées en annexe du présent dossier.

2) Impact en phase d'exploitation

Les cortèges présents sur la zone du projet étant typique des milieux arborés et urbanisés, la faible ouverture du milieu et l'intensification de la présence humaine ne devrait pas modifier le cortège de l'avifaune reproductrice. En revanche, les espèces mieux adaptées à la présence humaine seront certainement plus présentes.

D – MAMMIFÈRES TERRESTRES

1) Impact en phase travaux

La seule espèce patrimoniale identifiée, l'Écureuil roux, n'est pas présente sur ou aux abords des emprises du projet. D'ailleurs, cette espèce protégée est commune et bien adaptée à la présence humaine. L'impact direct de destruction est donc nul.

De plus, les déboisements étant limités en surface, la majorité des zones forestières favorables à l'espèce et la totalité des espaces où l'espèce a déjà été observée seront conservées. L'impact lié à la perte d'habitats donc très faible, ne nécessitant pas de mesure d'accompagnement particulière.

Les mesures prises pour réaliser les déboisements en période de faible activité biologique bénéficieront à cette espèce.

2) Impact en phase d'exploitation

Il n'y a pas lieu d'attendre un impact notable du projet sur les populations d'Écureuil roux dans la zone d'étude.

E – CHIROPTÈRES

1) Impact en phase travaux

Les espèces évoluant à proximité du projet sont protégées mais communes et bien adaptées à la présence humaine (en particulier la Pipistrelle commune).

Dans le périmètre du projet 5 arbres présentant un enjeu pour les chiroptères ont été identifiés. Seul l'arbre n° 4 sera abattu. Cet abattage pourrait entraîner la destruction directe d'une population de chiroptères qui y aurait trouvé refuge comme gîte d'estivage ou gîte temporaire. Cet impact est fort. Une mesure particulière pour traiter cet arbre de manière adéquate lors de son abattage sera prise.

La conservation de la majorité des zones forestières, dont les potentialités d'accueil sont identifiées permettra aux espèces de se reporter sur ces sites sans impact sur la perte d'habitats des espèces.

2) Impact en phase d'exploitation

Le risque d'une coupe des arbres favorables pour des raisons de sécurité pourrait générer une baisse des potentialités d'accueil pour les chiroptères (perte d'arbres cavitaires pouvant servir de gîtes ou favorables aux insectes proies). Les 4 autres arbres favorables identifiés sont assez éloignés des zones de passage public pour assurer leur maintien quel que soit leur état sanitaire. L'impact est non significatif.

F - INSECTES

1) Impact en phase travaux

Les quelques insectes patrimoniaux observés dans l'aire d'étude sont inféodés à des milieux qui ne sont pas inclus dans le projet d'aménagement (Secteur A1 pour le Lucane cerf-volant et partie Sud du Bras des Montés pour le Caloptéryx vierge). Il n'y aura donc pas d'impact direct du projet sur l'entomofaune et ces deux espèces en particulier.

2) Impact en phase d'exploitation

Aucun impact du projet sur les insectes n'est identifié au regard des espèces inventoriées dans la zone d'étude.

G – MESURES POUR LA FAUNE

Mesure d'évitement temporel en phase travaux (E4.1a)

Le démarrage des travaux, en particulier les opérations d'abattage, de dessouchage puis de défrichements préalables aux terrassements seront réalisés impérativement en **Septembre/Novembre** pour :

- Laisser la possibilité aux Écureuils roux de se reporter sur d'autres espaces avant leur hibernation.
- Laisser la possibilité aux Crapauds communs en phase terrestre encore actifs à cette période de se reporter sur des espaces non aménagées. Ces animaux n'ont en effet pas encore rejoint des cavités ou des anfractuosités dans le sol pour leur léthargie hivernale.
- Effectuer les coupes alors que les chiroptères sont encore actifs. Une vérification préalable des cavités de l'arbre n°4 sera effectuée. La méthode d'intervention est détaillée ci-après.

Notons que les mesures de mise en défens des zones hors travaux bénéficieront aux emprises forestières qui accueillent la faune patrimoniale ou protégée commune.

Concernant l'avifaune, les travaux seront réalisés impérativement entre septembre et mars afin de se tenir en dehors de la période de reproduction des oiseaux et ainsi supprimer le risque de destruction de nichées, notamment celle des pics. Les oiseaux adultes mobiles, présent sur le site à cette période, pourront se déplacer sur les espaces attenants favorables pour eux. Si une augmentation de la compétition intra et inter spécifique est possible, elle ne remettra pas en cause le maintien des populations d'oiseaux sur le secteur.

On se conformera à ces périodes quelque soit le planning des travaux.

Pose d'un filet amphibiens lors des travaux (mesure d'évitement E2.1a)

Pendant toute la période des travaux, une barrière à amphibiens sera installée en limite des emprises pour éviter une intrusion de crapaud commun dans les zones de chantier et une éventuelle destruction d'individus. Le filet amphibiens choisi sera positionné en doublement des barrières du dispositif avertisseur des emprises du chantier.

Ce filet sera constitué de mailles fines, il aura à minima 50 cm de hauteur hors sol et sera enfoui dans le sol sur 10 à 15 cm.

Cette mesure sera mise en place après les opérations d'abattage, de dessouchage et de défrichements.



Photo 34: Barrière à amphibiens en doublement d'une barrière de chantier de type Heras

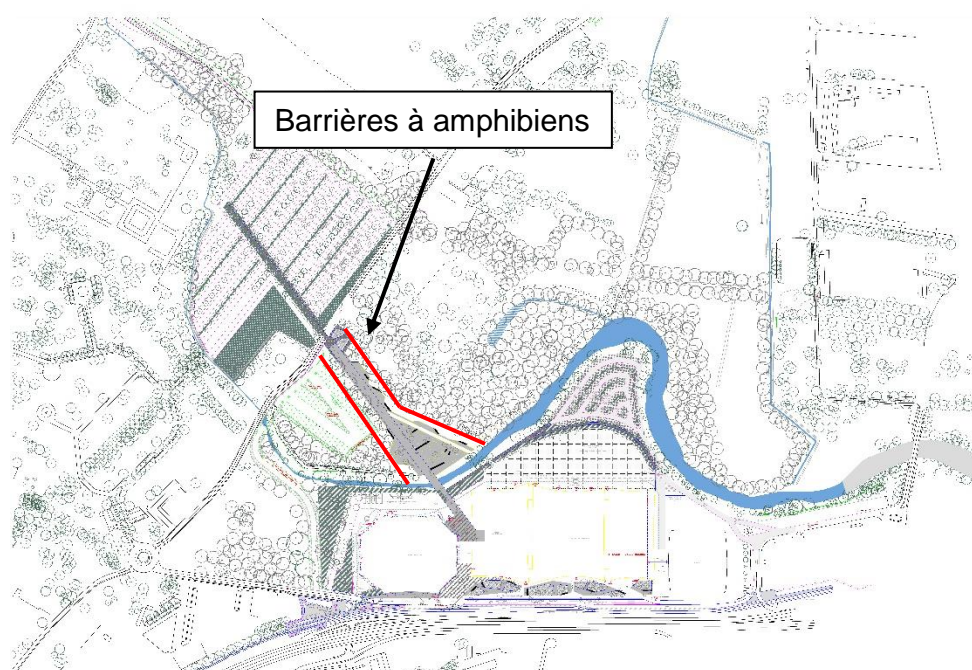


Figure 2 : Localisation des barrières à amphibiens

Abattage de l'arbre n°4, d'enjeu chiroptérologique (mesure de réduction technique R2.1i)

Afin d'éviter la destruction d'une population de chauves-souris qui giterait au sein de l'arbre n°4, il sera nécessaire d'effectuer un traitement préventif des cavités durant la première quinzaine de septembre. À cette époque, la reproduction est terminée et les mâles et les femelles quittent leur gîte d'estivage pour rejoindre leur gîte d'hivernage.

L'arbre sera visité en journée par un écologue équipé d'un endoscope. Il déterminera si des chauves-souris sont présentes dans l'arbre.

Dans le cas où celle-ci sont absentes de l'arbre, les cavités et les fissures d'accès seront bouchées avec du papier et du carton afin de supprimer la possibilité d'accès aux chiroptères. L'arbre sera ensuite abattu durant les mois de septembre à novembre.

En cas de présence de chiroptères, l'intervention sera poursuivie de plusieurs façons possibles :

- avant abattage, bousculer ou faire vibrer 2 à 3 fois l'arbre à 30 secondes d'intervalles pour permettre le réveil et la sortie des chauve-souris,
- couper l'arbre à sa base ; sa chute ne sera pas accélérée par traction (chute plus lente de l'arbre),
- avant d'être débité, l'arbre sera laissé au sol pendant quelques jours, le temps que les individus quittent leur gîte.

Après inspection par un chiroptérologue pour vérifier l'absence de chauve-souris, l'arbre pourra être abattu et/ou débité durant les mois de septembre à novembre.



Photo 35: Visite d'une cavité

Pose de gîtes artificiels pour les chiroptères (mesure de réduction technique R2.2I)

Pour créer de nouveaux habitats pour les chauves-souris, il sera possible d'installer des gîtes artificiels à proximité de l'arbre abattu n°4. Ces gîtes artificiels seront installés selon le même axe que les fissures ou cavités de ce dernier. 5 gîtes seront positionnés autour de la voirie piétonne créée.

Sur ce site, ils pourront vraisemblablement servir de gîte temporaire estival pour les espèces les plus communes comme les Pipistrelles.

Cette mesure doit être mise en œuvre au plus tard au début de la phase d'exploitation. Elle nécessite un suivi annuel (suivi de colonisation par les espèces ciblées, vérification de l'absence de mortalité d'autres espèces...).

Ce suivi annuel nécessite 3 passages :

- Mars : nettoyage des gîtes avant l'arrivée des individus,
- Mai-juin : vérification des espèces présentes,
- Décembre : nettoyage des gîtes et vérification qu'il ne s'agit pas de gîtes d'hivernage ou de passage.



Photo 36: Gîte à chiroptères (Source : IEA)

Le planning de mise en œuvre des différentes mesures est présenté ci-après.

			Mois	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Type de mesure	Description	Catégorie													
AVIFAUNE															
Evitement	Adaptation de la période des travaux sur l'année	E4,1a													
MAMMIFERES TERRESTRES															
Evitement	Adaptation de la période des travaux sur l'année	E4,1a													
AMPHIBIENS															
Evitement	Adaptation de la période des travaux sur l'année	E4,1a													
	Mise en défens d'une espèce patrimoniale	E2,1a													
CHIROPTERES															
Evitement	Adaptation de la période des travaux sur l'année	E4,1a													
Réduction	Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation	R2,1i													
	Installation de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité	R2,2l													

Tableau 19 : Planning de mise en œuvre des mesures pour la faune sur l'année

Mesures d'accompagnement en faveur des habitats d'espèces animales et à la biodiversité en général

Même si les impacts du projet sont faibles ou très faibles sur les habitats d'espèces animales, des mesures d'accompagnement pourront être mise en place en limite des emprises, notamment autour de la liaison piétonne, afin d'assurer une plus-value écologique du site.

Afin de recréer de nouveaux habitats pour les amphibiens et les reptiles voire pour certains insectes, les branches et troncs des arbres à abattre seront débités en tronçon d'environ 1 m et rangés en andains. Ils pourront servir de zone refuge, de gîtes et de zones d'alimentation pour ces groupes.

Une gestion extensive des espaces en herbe, évitant les coupes rases systématiques de la pelouse, apporte une réelle contribution à l'intérêt avifaunistique par la production de nourriture (graines, insectes) mais aussi pour la reproduction des espèces qui nichent au sol (en pied de haie ou dans des friches).

Il est également nécessaire de ne pas utiliser de produits phytosanitaires, pour l'entretien des voies d'accès (route ou chemin piéton), qui détruisent quasiment toutes formes de vie, menaçant directement la santé de proie, et par conséquent de leurs consommateurs comme les Crapauds commun, les chauves-souris et les oiseaux.

Notons enfin que le suivi des mesures en phase chantier comme le suivi écologique sur 6 ans préconisé dans la partie habitats et flore sera bien évidemment étendu à la faune.

IV - IMPACT DU PROJET SUR LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

La zone d'étude ne constitue pas un élément majeur de la Trame Verte et Bleue que ce soit à l'échelon régional ou local.

Les terrains concernés ne sont pas inclus dans la sous-trame forestière de l'agglomération Orléanaise et ne constituent pas des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques. Bien que constitutifs de la matrice urbaine, ils favorisent cependant une certaine biodiversité.

La réalisation du projet n'aura pas d'impact notable sur les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue. Localement, le projet d'urbanisation n'engendrera pas de perte de biodiversité.

ANNEXES

I – NOTE SUR LES ESPECES PROTEGEES

Les mesures prises en faveur des espèces protégées sont traitées dans l'étude d'impact. Après leurs applications, les impacts résiduels seront négligeables. In fine, il n'y aura pas de modification de l'état de conservation des populations.

Le tableau suivant retrace les espèces protégées identifiées sur l'aire d'étude. Seule la faune est décrite. Concernant la flore une note spécifique sur la Corydale solide, *Corydalis solida*, est rédigée.

Nom français	Nom latin	Enjeux	Impacts brutes	Mesures d'évitements et de réductions	Impact résiduel	État de conservation de la population	Dérogation
Amphibiens							
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Faible	Destruction directe d'individus et de leurs habitats	Mesure d'évitement : adaptation de la période des travaux, et pose d'un filet à amphibiens lors des travaux	Négligeable	Non modifié	Non
Oiseaux							
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Non significatif	Destruction directe d'individus et de leurs habitats	Mesure d'évitement : adaptation de la période des travaux	Négligeable	Non modifié	Non
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Non significatif					
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Non significatif					
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Non significatif					
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Non significatif					
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Non significatif					
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Non significatif					
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Non significatif					
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Non significatif					
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	Non significatif					
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Modéré					
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Modéré					

Nom français	Nom latin	Enjeux	Impacts brutes	Mesures d'évitements et de réductions	Impact résiduel	État de conservation de la population	Dérogation
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Modéré	Destruction directe d'individus et de leurs habitats	Mesure d'évitement : adaptation de la période des travaux	Négligeable	Non modifié	Non
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Modéré					
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Non significatif					
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Non significatif					
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Non significatif					
Roitelet à triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Non significatif					
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Non significatif					
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Non significatif					
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Non significatif					
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Non significatif					
Mammifères							
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Modéré	Destruction directe d'individus et de leurs habitats	Mesure d'évitement : adaptation de la période des travaux	Négligeable	Non modifié	Non
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Modéré		Mesure d'évitement : adaptation de la période des travaux	Négligeable	Non modifié	Non
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Faible		Mesure de réduction : mises en place de mesures de précaution avant abattage des arbres et installation de gîtes artificiels			
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Faible					

II – FICHES ARBRES

FICHE ARBRE

N° 1

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 26 septembre 2017

Observateur : BACH C. et NORMANT M.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Pseudotsuga menziesii
Hauteur :
>25 m
Diamètre :
>60 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
Type de peuplement : Arbre
champêtre.....
Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : non
Aspect extérieur :
Hauteur de la cavité/fissure :
Largeur :
Profondeur :
Hauteur :
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
Loge : oui non
Espèces :

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE



FICHE ARBRE

N° 2

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 26 septembre 2017

Observateur : BACH C. et NORMANT M.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Quercus petraea
Hauteur :
>15 m
Diamètre :
~50 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
Type de peuplement : Parc
arboré.....
Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : Oui Fissure : non
Aspect extérieur : Rond
Hauteur de la cavité/fissure : ~10 m
Largeur : 15 cm
Profondeur :
Hauteur : 15 cm
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
Loge : oui non
Espèces :
- Pic vert (*Picus viridis*) ;
- Pic épeiche (*Dendrocopos major*)

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE ET AVIFAUNISTIQUE

FICHE ARBRE

N° 3

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 26 septembre 2017

Observateur : BACH C. et NORMANT M.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Sequoia sempervirens
Hauteur :
>20 m
Diamètre :
~50 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort

Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé

Type de peuplement : Parc arboré
.....

Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : non

Aspect extérieur :

Hauteur de la cavité/fissure :

Largeur :

Profondeur :

Hauteur :

Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :

Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non

 Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non

Loge : oui non

Espèces :

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non

Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE

FICHE ARBRE

N° 4

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 26 septembre 2017

Observateur : BACH C. et NORMANT M.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Tilia cf platyphyllos
Hauteur :
~20 m
Diamètre :
>60 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
Type de peuplement : Parc arboré
.....
Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : oui Fissure : oui
Aspect extérieur : Trou ovale
Hauteur de la cavité/fissure : ~15 m
Largeur : 5 cm
Profondeur :
Hauteur : 20 cm
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
Espèces :

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
Loge : oui non
Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE ET CHIROPTEROLOGIQUE

FICHE ARBRE

N° 5

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 26 septembre 2017

Observateur : BACH C. et NORMANT M.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :

Quercus cerris

Hauteur :

>20 m

Diamètre :

~60 cm

État sanitaire :

Sain Dépérissant Mort

Statut social :

Isolé

Dominant

Codominant

Dominé

Type de peuplement : Parc arboré

.....

Importance du houppier

faible

moyen

fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : non

Aspect extérieur :

Hauteur de la cavité/fissure :

Largeur :

Profondeur :

Hauteur :

Orientation :

N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :

oui non ; Type d'indice :

Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non

Chauves-souris présentes : oui non

Espèces :

Effectifs :

Potentialités d'accueil : oui non

Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non

Loge : oui non

Espèces :

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non

Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE

FICHE ARBRE

N° 6

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 26 septembre 2017

Observateur : BACH C. et NORMANT M.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Fagus sylvatica
Hauteur :
>15 m
Diamètre :
~60 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
Type de peuplement : Parc arboré
.....
Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : oui Fissure : non
Aspect extérieur : ovale
Hauteur de la cavité/fissure : ~10 m
Largeur : 15 cm
Profondeur :
Hauteur : 30 cm
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
Espèces :

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
Loge : oui non
Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE ET CHIROPTEROLOGIQUE

FICHE ARBRE

N° 7

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 26 septembre 2017

Observateur : BACH C. et NORMANT M.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Aesculus hippocastanum
Hauteur :
~20 m
Diamètre :
~60 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort

Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé

Type de peuplement : Parc arboré
.....

Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : oui
Aspect extérieur : fente large
Hauteur de la cavité/fissure : ~15 m
Largeur : 20 cm
Profondeur :
Hauteur : 30 cm
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
Espèces :

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
Loge : oui non
Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non

 Hivernage Estivage

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE ET CHIROPTEROLOGIQUE

FICHE ARBRE

N° 8

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 26 septembre 2017

Observateur : BACH C. et NORMANT M.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :

Tilia cf. platyphyllos

Hauteur :

~20 m

Diamètre :

~50 cm

État sanitaire :

Sain Dépérissant Mort

Statut social :

Isolé Dominant

Codominant Dominé

Type de peuplement : Parc arboré

.....

Importance du houppier

faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : oui Fissure :

Aspect extérieur : Rond

Hauteur de la cavité/fissure : ~ 10 m

Largeur : 10 cm

Profondeur :

Hauteur : 10 cm

Orientation :

N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :

oui non ; Type d'indice :

Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non

Chauves-souris présentes : oui non

Espèces :

Effectifs :

Potentialités d'accueil : oui non

Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non

Loge : oui non

Espèces :

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non

Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE

FICHE ARBRE **N° 9**

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 26 septembre 2017

Observateur : BACH C. et NORMANT M.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Fraxinus excelsior
Hauteur :
~15 m
Diamètre :
~40 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
Type de peuplement : Parc arboré
.....
Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : oui Fissure : oui
Aspect extérieur : Rond
Hauteur de la cavité/fissure :
Ensemble du tronc
Largeur : 20 cm
Profondeur :
Hauteur : 15 cm
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
Loge : oui non
Espèces :
- Pic épeiche (*Dendrocopos major*)
- Pic mar (*Leiopicus medius*)
- Pic noir (*Dryocopus martius*)

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
Indice de présence : non

ENJEU AVIFAUNISTIQUE



FICHE ARBRE

N° 10

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 26 septembre 2017

Observateur : BACH C. et NORMANT M.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :

Carpinus betulus

Hauteur :

~15 m

Diamètre :

~35 cm

État sanitaire :

Sain Dépérissant Mort

Statut social :

Isolé Dominant

Codominant Dominé

Type de peuplement : Parc arboré

.....

Importance du houppier

faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : oui Fissure : non

Aspect extérieur : Rond

Hauteur de la cavité/fissure :

Ensemble du tronc

Largeur : 15 cm

Profondeur :

Hauteur : 15 cm

Orientation :

N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :

oui non ; Type d'indice :

Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non

Chauves-souris présentes : oui non

Espèces :

Effectifs :

Potentialités d'accueil : oui non

Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non

Loge : oui non

Espèces :

- Pic épeiche (*Dendrocopos major*)

- Pic mar (*Leiopicus medius*)

- Pic noir (*Dryocopus martius*)

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non

Indice de présence : non

ENJEU AVIFAUNISTIQUE

FICHE ARBRE **N° 11**

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

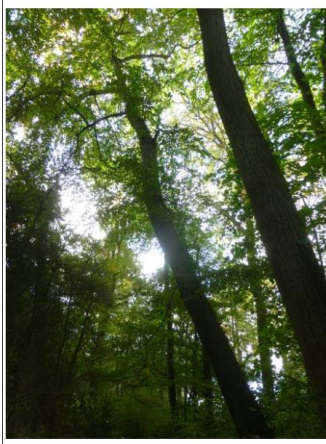
Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Fagus sylvatica
Hauteur :
30 m
Diamètre :
>70 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
Type de peuplement : Ancien parc
arboré
Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : non
Aspect extérieur :
Hauteur de la cavité/fissure :
Largeur :
Profondeur :
Hauteur :
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
Loge : oui non
Espèces :

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE



FICHE ARBRE

N° 12

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

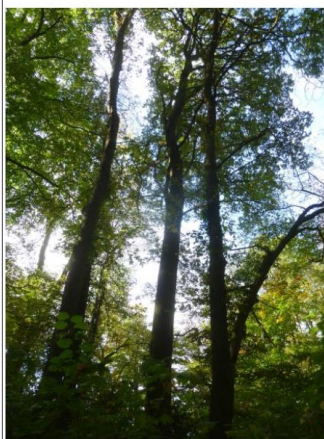
Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Quercus robur
Hauteur :
<30 m
Diamètre :
90 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
Type de peuplement : Ancien parc
arboré.....
Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : Oui Fissure : non
Aspect extérieur : Rond
Hauteur de la cavité/fissure : ~12 m
Largeur : 15 cm
Profondeur : 20 cm
Hauteur : 15 cm
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
Loge : oui non
Espèces :
- Pic vert (*Picus viridis*) ;
- Pic épeiche (*Dendrocopos major*)
- Pic mar (*Leipicus medius*)

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE ET AVIFAUNISTIQUE

FICHE ARBRE

N° 13

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

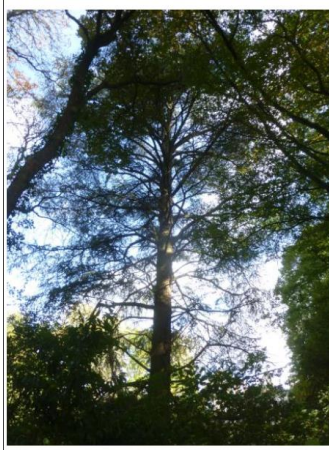
Essence :
Cedrus atlantica
Hauteur :
35 m
Diamètre :
>100 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort

Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé

Type de peuplement : Ancien parc
arboré

Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : non

Aspect extérieur :

Hauteur de la cavité/fissure :

Largeur :

Profondeur :

Hauteur :

Orientation :

N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :

Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non

Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non

Loge : oui non

Espèces :

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non

Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE



FICHE ARBRE

N° 14

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Taxodium disticum
Hauteur :
~28 m
Diamètre :
~50 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
Type de peuplement : Ancien parc
arboré

Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : non

Aspect extérieur :

Hauteur de la cavité/fissure :

Largeur :

Profondeur :

Hauteur :

Orientation :

N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :

Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui Non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non

Loge : oui non

Espèces :

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non

Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE

FICHE ARBRE **N° 15**

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Tilia cf. platyphyllos
 Hauteur :
 <30 m
 Diamètre :
 ~60 cm
 État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
 Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
 Type de peuplement : Ancien parc arboré

Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : non
 Aspect extérieur :
 Hauteur de la cavité/fissure :
 Largeur :
 Profondeur :
 Hauteur :
 Orientation :
 N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
 Espèces :

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
 Loge : oui non
 Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
 Chauves-souris présentes : oui non
 Espèces :
 Effectifs :
 Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
 Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE



FICHE ARBRE

N° 16

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Sequoiadendron giganteum
Hauteur :
>30 m
Diamètre :
~100 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort

Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé

Type de peuplement : Ancien parc arboré

Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : non

Aspect extérieur :

Hauteur de la cavité/fissure :

Largeur :

Profondeur :

Hauteur :

Orientation :

N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :

Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non

Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non

Loge : oui non

Espèces :

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non

Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE

FICHE ARBRE

N° 17

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :

Pseudotsuga menziesii

Hauteur :

~30 m

Diamètre :

~80 cm

État sanitaire :

Sain Dépérissant Mort

Statut social :

Isolé Dominant
 Codominant Dominé

Type de peuplement : Ancien parc
arboré

Importance du houppier

faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : non

Aspect extérieur :

Hauteur de la cavité/fissure :

Largeur :

Profondeur :

Hauteur :

Orientation :

N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :

oui non ; Type d'indice :

Espèces :

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non

Loge : oui non

Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non

Chauves-souris présentes : oui non

Espèces :

Effectifs :

Potentialités d'accueil : oui non

Hivernage Estivage

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non

Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE

FICHE ARBRE

N° 18

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

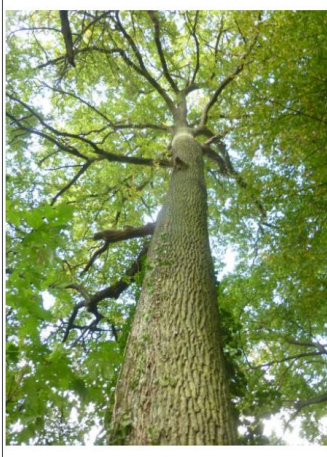
Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Quercus robur
Hauteur :
<40 m
Diamètre :
~110 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
Type de peuplement : Ancien parc
arboré
Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : oui Fissure :
Aspect extérieur : Rond
Hauteur de la cavité/fissure : ~ 20 m
Largeur : 10 cm
Profondeur : 5 cm
Hauteur : 10 cm
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
Loge : oui non
Espèces :

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE ET AVIFAUNISTIQUE

FICHE ARBRE **N° 19**

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Cedrus atlantica
Hauteur :
~35 m
Diamètre :
~90 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort
Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé
Type de peuplement : Ancien parc
arboré
Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : non
Aspect extérieur :
Hauteur de la cavité/fissure :
Largeur :
Profondeur :
Hauteur :
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :
Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non
Loge : oui non
Espèces :
-

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non
Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE

FICHE ARBRE

N° 20

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Cedrus atlantica
Hauteur :
<40 m
Diamètre :
~120 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérissant Mort

Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé

Type de peuplement : Ancien parc
arboré

Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : non Fissure : Oui

Aspect extérieur : Longue

Hauteur de la cavité/fissure :
Entre des charpentières

Largeur : 15 cm

Profondeur : 5 cm

Hauteur : 40 cm

Orientation :

N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :

Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non

Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non

Loge : oui non

Espèces :

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non

Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE ET CHIROPTEROLOGIQUE

FICHE ARBRE

N° 21

RÉFÉRENCE DU SITE

Projet : Diagnostic du patrimoine arboré dans le cadre du projet Co'Met

Département : Loiret

Commune : Orléans

Date : 20 Octobre 2017

Observateur : BACH C. et DEVILLARD A.

RÉFÉRENCE DE L'ARBRE

Essence :
Quercus robur
Hauteur :
<40 m
Diamètre :
120 cm
État sanitaire :
 Sain Dépérisant Mort

Statut social :
 Isolé Dominant
 Codominant Dominé

Type de peuplement : Ancien parc
arboré.....

Importance du houppier
 faible moyen fort

PHOTOGRAPHIE



RÉFÉRENCES CAVITÉS

Cavité : Oui Fissure : non
Aspect extérieur : Rond
Hauteur de la cavité/fissure : ~12 m
Largeur : 15 cm
Profondeur : 20 cm
Hauteur : 15 cm
Orientation :
N - N/O - N/E - E - S - S/O - S/E - O

RÉSULTATS COLÉOPTÈRES

Indice de présence de coléoptères saproxyliques :
 oui non ; Type d'indice :

Espèces :

RÉSULTATS CHIROPTÈRES

Guano : oui non
Chauves-souris présentes : oui non
Espèces :
Effectifs :
Potentialités d'accueil : oui non
 Hivernage Estivage

RÉSULTATS PICS

Trou de nourrissage : oui non

Loge : oui non

Espèces :
- Pic vert (*Picus viridis*) ;
- Pic épeiche (*Dendrocopos major*)
- Pic mar (*Leipicus medius*)

RÉSULTATS ÉCUREUIL ROUX

Présence de nid : oui non

Indice de présence : non

ENJEU BOTANIQUE ET AVIFAUNISTIQUE

III - LISTE FLORE

Nom latin	Nom français	Niveau de protection	Statut déterminant de ZNIEFF	Niveau de menace	Degré de rareté	Habitat									
						Chênaie-charmaie (CB:41.13 ; EU:G1.13)	Pinède (CB:83.31 1 ; EU:G3.F1)	Frênaie rudérale (CB:41.3 ; EU:G1.A2)	Prairie de fauche (CB:38.2 ; EU:E2.2)	Parc boisé semi-naturel (CB:85.1x4 1.13X11xG 1.63)	Chênaie-frênaie (CB:41.25 ; EU:G1.A25)	Plantation de douglas (CB:83.31 ; EU:G3.F)	Perchis mixte (CB:31.8F ; EU:G5.62)	Sentier piétonnier (CB: - ; EU:H5.6)	Cours d'eau (CB:24.1 ; EU:C2.3)
Acer campestre	Érable champêtre	-	-	-	CCC	X		X							
Acer platanoides	Érable plane	-	-	-	C					X		X	X		
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	-	-	-	CC	X		X		X	X		X		
Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	-	-	-	nc					X	X		X		
Agrimonia eupatoria	Aigremoine	-	-	-	CCC				X						
Alliaria petiolata	Alliaire	-	-	-	CCC	X		X							
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	-	-	-	CC				X						
Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois	-	-	-	CC			X	X						
Arrhenatherum elatius	Fromental	-	-	-	CCC										
Arum maculatum	Gouet tacheté	-	-	-	CCC	X								X	
Bellis perennis	Pâquerette	-	-	-	CCC					X				X	
Brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois	-	-	-	CCC	X								X	
Buxus sempervirens	Buis commun	-	-	-	AC						X		X		
Campanula rapunculus	Campanule raiponce	-	-	-	CC				X						
Cardamine hirsuta	Cardamine hérissée	-	-	-	CCC					X					
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	-	-	-	CC				X						
Carex acutiformis	Laîche des marais	-	-	-	C			X							X
Carex divulsa	Laîche écartée	-	-	-	C	X					X				
Carex remota	Laîche espacée	-	-	-	CC			X							
Carex sylvatica	Laîche des bois	-	-	-	CCC	X	X	X			X				
Carpinus betulus	Charme	-	-	-	CCC	X									
Castanea sativa	Châtaignier	-	-	-	CC								X		
Cedrus atlantica	Cèdre de l'Atlas	-	-	-	-					X					
Cedrus deodora	Cèdre de l'Himalaya	-	-	-	-					X					
Centaurea gr. jacea	Centaurée jacée	-	-	-	CCC					X					
Chamaecyparis lawsoniana	Petit-cyprès de Lawson	-	-	-	-					X					
Corydalis solida	Corydale solide	PR	DZ	LC	-	X			X	X					
Corylus avellana	Noisetier	-	-	-	CCC	X		X							
Crataegus monogyna	Aubépine à un style	-	-	-	CCC	X	X								
Cyclamen purpurascens	Cyclamen d'Europe	-	-	-	nc	X				X					
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	-	-	-	CCC				X	X					
Daphne laureola	Daphné lauréole	-	-	-	C	X									
Daucus carota	Carotte sauvage	-	-	-	CCC					X					
Deschampsia flexuosa	Canche flexueuse	-	-	-	CC								X		
Dipsacus fullonum	Cabaret-des-oiseaux	-	-	-	CCC				X						

<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des Chartreux	-	-	-	C	X											
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	-	-	-	CC			X									
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	-	-	-	CCC	X											
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	-	-	-	CC					X			X				
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier	-	-	-	CCC	X	X										
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	-	-	-	CCC			X		X			X				
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	-	-	-	AC	X											
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	-	CCC	X		X									
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	-	-	-	CCC					X							
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	-	-	-	CC					X							
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	-	-	-	C					X							
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	LC	CCC	X											
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	-	-	-	CCC			X								X	
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	-	-	-	CCC	X											
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	-	CCC	X	X			X		X	X	X	X		
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce	-	-	-	CCC	X				X							
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	-	CCC				X								
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	-	-	-	CC			X									
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	-	-	-	CC	X				X	X						
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	-	-	-	CC	X				X			X				
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	-	-	-	C					X			X				
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	-	-	-	CCC			X									
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	-	-	-	CC				X								
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	-	-	-	CC	X											
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	-	-	-	CCC								X	X			
<i>Lemna sp</i>	Lentille d'eau	-	-	-	-												X
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	-	-	-	CCC			X				X					
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	-	-	-	CCC											X	
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	-	CCC	X	X										
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	-	-	-	CCC				X								
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	-	-	-	CC												X
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	-	-	-	AC	X				X							
<i>Magnolia grandiflora</i>	Magnolia à grandes fleurs	-	-	-	-					X							
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	-	-	-	AC					X							
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	-	-	-	CC											X	
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	-	-	-	CC			X									
<i>Picea abies</i>	Epicéa commun	-	-	-	-					X							
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière	-	-	-	CCC					X							
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	-	nc	X	X			X							
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	-	-	-	CC	X	X			X							
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	-	CCC					X						X	
<i>Platanus hispanica</i>	Platane d'Espagne	-	-	-	-											X	
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	-	-	-	CC			X									

Populus nigra var. italica	Peuplier d'Italie	-	-	-	-					X				
Potentilla reptans	Potentille rampante	-	-	-	CCC	X			X					
Primula veris	Primevère officinale	-	-	-	CCC	X			X	X	X		X	
Prunus avium	Merisier vrai	-	-	-	CCC			X						
Prunus laurocerasus	Laurier-cerise	-	-	-	nc	X				X			X	
Prunus spinosa	Prunellier	-	-	-	CCC	X	X							
Pseudotsuga menziesii	Sapin de Douglas	-	-	-	nc							X		
Quercus petraea	Chêne sessile	-	-	-	CCC	X				X	X		X	
Quercus robur	Chêne pédonculé	-	-	-	CCC	X					X		X	
Ranunculus auricomus	Renoncule à tête d'or	-	-	-	CC	X								
Ranunculus ficaria	Ficaire fausse renoncule	-	-	-	CCC						X		X	X
Ranunculus acris	Bouton d'or	-	-	-	CCC	X				X				
Ranunculus auricomus	Renoncule à tête d'or	-	-	-	CC					X				
Ranunculus ficaria	Ficaire fausse renoncule	-	-	-	CCC	X			X					
Ranunculus repens	Renoncule rampante	-	-	-	CCC					X				
Ribes rubrum	Groseillier rouge	-	-	-	CC			X						
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	-	-	-	CCC	X								
Rorippa amphibia	Rorippe amphibie	-	-	-	CC									X
Rosa arvensis	Rosier des champs	-	-	-	CCC	X								
Rubus gr. fruticosus	Ronce commune	-	-	-	CCC	X	X	X				X		
Rumex acetosa	Oseille des prés	-	-	-	CCC				X	X				
Rumex sanguineus	Patience sanguine	-	-	-	CC	X								
Ruscus aculeatus	Fragon	-	-	-	CC	X								
Salix alba	Saule blanc	-	-	-	CC			X						
Salix atrocinerea	Saule roux-cendré	-	-	-	CC			X						
Sambucus nigra	Sureau noir	-	-	-	CCC			X						
Sanguisorba minor	Petite Pimprenelle	-	-	-	CCC				X					
Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse	-	-	-	CC		X				X			
Sequoia sempervirens	Séquoia Redwood	-	-	-	-					X				
Silene latifolia	Compagnon blanc	-	-	-	CCC					X				
Stellaria graminea	Stellaire graminée	-	-	-	CC				X					
Stellaria holostea	Stellaire holostée	-	-	-	CCC	X								
Taraxacum gr. ruderalia	Pissenlit	-	-	-	CCC				X					
Taxodium distichum	Cyprès-chauve	-	-	-	-						X			
Taxus baccata	If	-	-	-	nc	X					X		X	
Thuja plicata	Thuya géant	-	-	-	-					X				
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	-	-	-	AC								X	
Trifolium repens	Trèfle rampant	-	-	-	CCC				X					
Tulipa sylvestris	Tulipe sauvage	PN	-	-	RRR	X								
Ulmus minor	Orme champêtre	-	-	-	CCC	X								
Urtica dioica	Ortie dioïque	-	-	-	CCC			X						
Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne	-	-	-	CCC				X					
Veronica hederifolia	Véronique à feuilles de lierre	-	-	-	CC	X								

Veronica persica	Véronique de Perse	-	-	-	CCC			X		X					
Viburnum rhytidophyllum	Viorne à écorce	-	-	-	C	X									
Vicia sativa	Vesce cultivée	-	-	-	CCC				X						
Vicia sepium	Vesce des haies	-	-	-	CC	X			X	X					
Vinca minor	Petite Pervenche	-	-	-	CC	X				X					
Viola reichenbachiana	Violette des bois	-	-	-	CC	X								X	
Viscum album	Gui	-	-	-	CC	X									

IV- LISTE FAUNE

Légende

Statut Europe

PE : Protection Européenne

DH An.II : espèce inscrite à l'annexe II de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

DH An.IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

DO An I : espèce inscrite à l'annexe I de la directive européenne n° 2009/147/CE dite "Directive Oiseaux"

LRE: Liste Rouge Europe

Statut National

PN : Protection Nationale

Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat. (Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 19 novembre 2007.

Art.3 : article 3 protection de l'espèce et de l'habitat. (Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 29 octobre 2009)

Art.2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat (liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 23 Avril 2007 modifié)

Art. 2 : article 2 protection de l'espèce et de l'habitat. (Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 23 avril 2007).

LRN : Liste Rouge Nationale

LRNN : Liste rouge nationale "oiseaux nicheurs"

LRNM : Liste rouge nationale "oiseaux de passage"

LRNH : Liste rouge nationale "oiseaux hivernants"

LRN Nem : Liste rouge nationale des Orthoptères par domaine biogéographique (Nem : domaine néormal) 4 = espèce non menacé

Statut Régional

LRR : Liste Rouge Régionale

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Critères listes rouges

EN : espèce "en danger" inscrite sur la liste rouge européenne nationale et/ou régionale

VU : espèce "vulnérable" inscrite sur la liste rouge européenne nationale et/ou régionale

NT : espèce "quasi menacée" inscrite sur la liste rouge européenne nationale et/ou régionale

LC : espèce pour laquelle le risque de disparition est faible

DD : espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes

NA : espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle

ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant

Statut dans le périmètre de la demande et/ou dans l'aire d'étude biologique (50 m)

R : zone de reproduction potentielle de l'espèce

A : zone d'alimentation pour l'espèce

P : zone de passage pour l'espèce

M : zone de halte migratoire pour l'espèce

H : espèce en hivernage, absente de l'aire d'étude en période de reproduction

S : espèce sédentaire pouvant fréquenter l'aire d'étude en période de reproduction

Amphibiens :

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional		B1	B2	F	M
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge				
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	R + A			R + A
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	*	LC	Art. 5	NT	*	LC	R + A			
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC		A		

Oiseaux hors période de reproduction :

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional			Secteurs aire d'étude								
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge	Rareté	A1	A2	B	C	D1D2	E	F	Bras des Montées	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*		X							
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*									X
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X			X					
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X								
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X		X	X					
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC					X	X				
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*			X		X				
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*									X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*				X					
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X	X		
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X								
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X		X			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	X	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X	X	X					
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*			X	X					
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	*	LC	*	LC	DZ	LC	*				X					
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X	X	X	X	X			
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X	X		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	*	LC	Art. 3	NT	*	NT	*					X				
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	*	LC	Art. 3	VU	*	VU	*	X	X			X				
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	*	*	Art. 3	NA.d	*	*	*	X	X							
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X			X		X		
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X			

Oiseaux période de reproduction

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional			Secteurs aire d'étude							
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge	Rareté	A1	A2	B	C	D1D2	E	F	Bras des Montées
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*								X
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	*	*	*	*	*	*	*								X
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*								X
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X			X				
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X						
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X							
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X		X	X				
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*			X		X			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X	X	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*								X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*				X				
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X			X	X	X	X	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*					X			
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*			X					
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*								X
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	DO An. I	VU	Art. 3	LC	DZ	LC	*								X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X	X	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X							
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X		X		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X	X	X	X	X	X	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*					X	X		
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	*	LC	*	LC	DZ	VU	*								X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X	X	X				
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	NT	*					X			
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO An. I	LC	Art. 3	LC	*	LC	*				X				
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO An. I	LC	Art. 3	LC	*	LC	*				X				
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*			X	X				
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*			X	X	X			
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	*	LC	*	LC	DZ	LC	*				X				
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	*	LC	*	X	X	X	X	X	X		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X	X	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X		
Roitelet à triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X				X		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*					X		X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X			X		X	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*				X				
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	*	LC	Art. 3	LC	*	LC	*	X	X		X	X	X		

Mammifères :

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	*	LC	Art. 2	LC	*	LC
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	*	NA	*	NA	*	NA

Chiroptères :

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	DH An. II / IV	VU	Art. 2	LC	DZ	NT
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DZ	NT
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	DH An. II / IV	VU	Art. 2	NT	DZ	DD
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DZ	NT
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	DZ	NT
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DZ	LC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	*	LC
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DZ	LC
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	DZ	NT
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	*	DD
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	DZ	LC

Poissons :

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Brochet	<i>Esox lucius</i>	-	LC	Art.1	VU	-	VU
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	-	VU	-	LC	-	LC
Chevesne	<i>Squalius cephalus</i>	-	LC	-	LC	-	LC
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	-	LC	-	LC	-	LC
Perche franche	<i>Perca fluviatilis</i>	-	LC	-	LC	-	LC
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	-	-	-	NA	-	-
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	*	LC		LC	*	LC

Lépidoptères Rhopalocères :

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Petit nacré	<i>Issoria lathonia</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	*	LC	*	LC	*	LC

Odonates :

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens splendens</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo virgo</i>	*	LC	*	LC	DZ	LC
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	*	LC	*	LC	*	LC
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	*	LC	*	LC	*	LC

DH : espèce inscrite à la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

LRE : espèce inscrite sur la liste rouge Européenne des odonates (2010).

Pro Nat : liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national (2007).

LRN : espèce inscrite sur la liste rouge des Libellules de France métropolitaine (2016).

LRR Cen : espèce inscrite sur la liste rouge des odonates en région Centre-Val de Loire (2012).

VU : espèce "vulnérable" inscrite sur la liste rouge européenne (LRE), nationale (LRN) et/ou régionale (LRR)

NT : espèce "quasi menacée" inscrite sur la liste rouge européenne (LRE), nationale (LRN) et/ou régionale (LRR)

LC : espèce "non menacée" inscrite sur la liste rouge européenne (LRE), nationale (LRN) et/ou régionale (LRR)

DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire

Orthoptères :

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Conocéphale bigarré	<i>Xiphidion fuscus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet des larris	<i>Gomphocerippus mollis</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	*	*	*	LC	*	LC
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	*	*	*	LC	*	LC
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	*	*	*	LC	*	LC
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	*	*	*	LC	*	LC
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	*	*	*	LC	*	LC
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	*	*	*	LC	*	LC

Coléoptères saproxyliques :

Nom français	Nom latin	Statut Europe		Statut national		Statut régional	
		Protection	Liste rouge	Protection	Liste rouge	ZNIEFF	Liste rouge
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	DH II	NT	-	-	DZ	LC

Annexe 3 : délibération du Conseil métropolitain prononçant l'intérêt communautaire du projet

**Extrait n°006404 du registre des délibérations
du Conseil métropolitain**

Séance du 22 juin 2017

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

Compétences partagées – Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs – Définition de l'intérêt métropolitain

L'an deux mille dix sept, le 22 juin, à 21 heures, le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE,

Date de la convocation du Conseil métropolitain : 14/06/2017

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE M. Anthony DOMINGUES

INGRE : M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT, Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET (jusqu'à 22 h 10) Mme Cécile ADELLE, Mme Guylaine MARAVAL

ORLEANS : M. Olivier CARRE, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN (présent jusqu'à 22 h 00 à l'exception du vote du compte administratif puis pouvoir à Mme de QUATREBARBES), Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT, Mme Martine ARSAC, M. François LAGARDE, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN (jusqu'à 22 h 00 puis pouvoir à Mme SAUVEGRAIN), Mme Martine GRIVOT, Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP (jusqu'à 21 h 50 puis pouvoir à Mme CHERADAME), Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Niamé DIABIRA, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 21 h 50), M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE (jusqu'à 22 h 00), Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Annie CHARTON

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO

SARAN : M. Christian FROMENTIN

SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à M. Philippe DESORMEAU

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS

OLIVET : M. Hugues SAURY donne pouvoir à Mme Guylaine MARAVAL

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à M. Philippe PEZET, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à M. Florent MONTILLOT, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Stéphanie ANTON

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX donne pouvoir à Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à M. David THIBERGE (jusqu'à 22h 00)

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Véronique DESNOUES donne pouvoir à Mme Pascale LIPIRA, M. Pascal LAVAL donne pouvoir à Mme Annie CHARTON,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER donne pouvoir à M. Christian BOIS

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à M. Michel RICOUD, M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Carole CANETTE

OLIVET : M. Horace SONCY

ORLEANS : M. Michel BRARD, M. Jean-Philippe GRAND, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Marceau VILLARET

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 95
Nombre de délégués en exercice..... 95
Quorum..... 48

	Date
Attractivité et Economie	06/06/2017
Conférence des maires	08/06/2017
Conseil métropolitain	22/06/2017

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

AE 01) Compétences partagées – Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs – Définition de l'intérêt métropolitain

Philippe PEZET expose :

Pour rappel, la notion d'intérêt communautaire dans les compétences partagées a été introduite en droit français par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (dite « loi ATR »), pour les communautés de communes et les communautés de villes.

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite « loi Chevènement ») a étendu son champ d'application aux communautés d'agglomération et aux communautés urbaines.

Les métropoles créées plus récemment sont également soumises à ce régime.

Aux termes des dispositions de l'article 4 du décret n° 2017-686 du 28 avril 2017 portant création de la métropole : « *Orléans Métropole exerce les compétences prévues à l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales* ».

En application des dispositions du c) du 1° de l'article L. 5217-2-I du code général des collectivités territoriales : « *La métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :*

1° En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel :

[...]

c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain ; »

En application de ce même article : « *Lorsque l'exercice des compétences mentionnées au présent I est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt métropolitain, celui-ci est déterminé par le conseil de la métropole à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur du décret prononçant la création de la métropole. A défaut, la métropole exerce l'intégralité des compétences transférées* ».

Pour mémoire, consécutivement à la délibération n° 5974 du conseil de communauté en date du 29 septembre 2016, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire avait obtenu du préfet du Loiret, dans le cadre de la procédure de transformation en communauté urbaine, l'inscription au sein de ses statuts d'une compétence facultative exclusive, intitulée « *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'un complexe réunissant une salle sportive polyvalente, un palais des congrès et un parc des expositions* » (point 13° de l'article 5 des statuts de la communauté urbaine Orléans Métropole).

Or, bien qu'en application des dispositions de l'article L. 5217-1 du code général des collectivités territoriales, « *Toutes les compétences acquises par un établissement public de coopération intercommunale antérieurement à sa transformation en métropole sont transférées de plein droit à la métropole* », il importe de confirmer la compétence d'Orléans Métropole concernant le projet désormais dénommé CO'Met, en déclarant pleinement son intérêt métropolitain.

C'est l'objet de la présente délibération, étant précisé que l'intérêt métropolitain des autres équipements relevant de la compétence obligatoire partagée « *construction, aménagement, entretien*

et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » sera complété ultérieurement, conformément au prochain « projet métropolitain ».

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5217-1 et le c du 1° du I de l'article L 5217-2 ;

Vu l'information faite en commission attractivité et économie réunie le 6 juin 2017 ;

Vu l'avis favorable de la conférence des maires réunie le 8 juin 2017 ;

Il est demandé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- décider, par un vote à la majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt métropolitain, dans le cadre de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » :

- la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du complexe réunissant une salle sportive polyvalente, un palais des congrès et un parc des expositions, dénommé CO'Met.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération (ou le présent arrêté) pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

**Annexe 4 : planche n° 12 du plan de zonage du PLU d'Orléans
avant mise en compatibilité**

Plan Local d'Urbanisme

Pièce 4.1 12

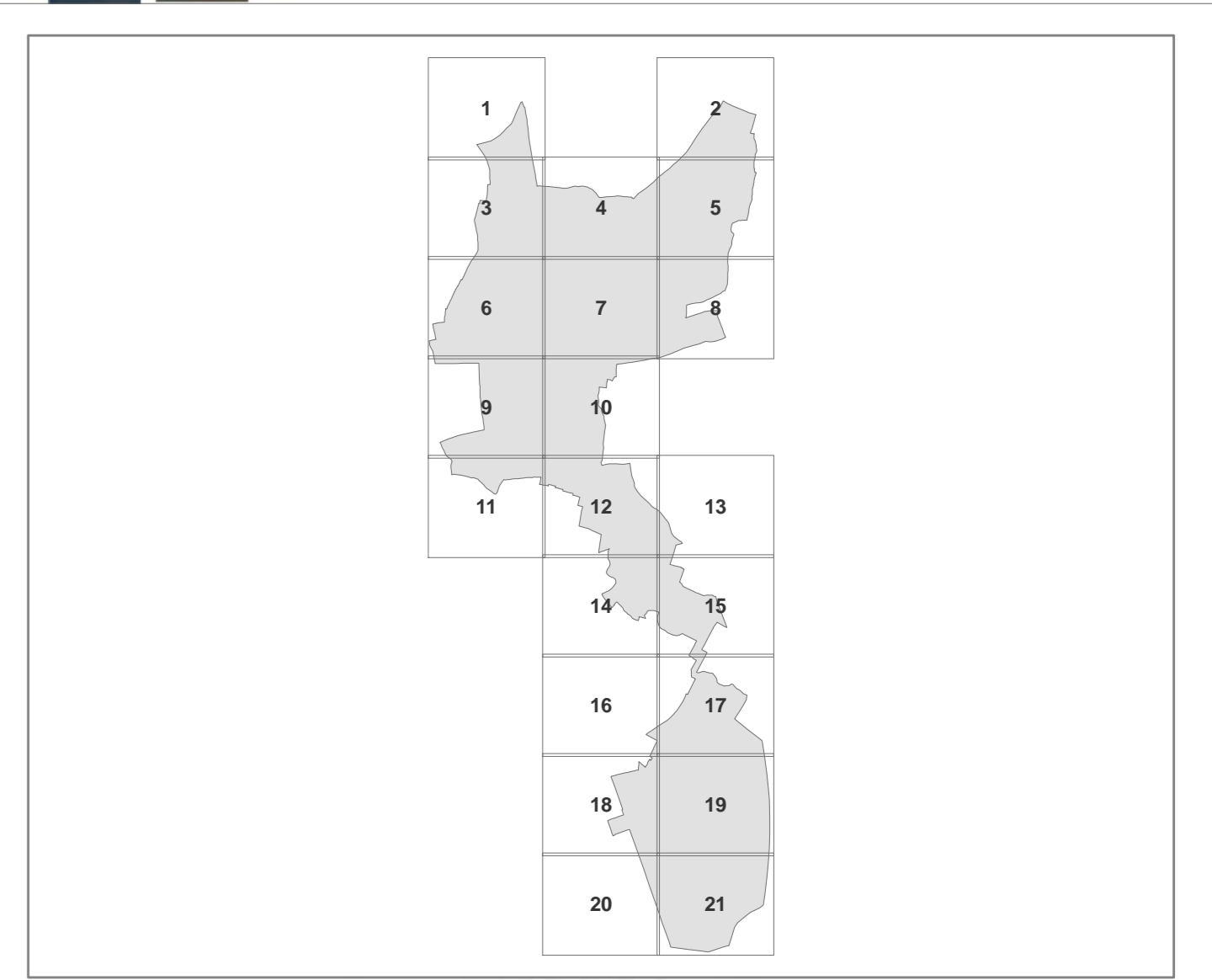
Plans de Zonage

Planches 1 à 21 : Echelle : 1/2 000^{ème}

Planches 22 à 24 : Echelle : 1/5 500^{ème}


Vu, pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2013
Le Maire, Serge CROAUD

PLU prescrit par délibération de Conseil Municipal du 18 novembre 2011
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2013
PLU approuvé par délibération de Conseil Municipal du 25 octobre 2013



LEGENDE

	Limites de zones et secteurs		Arbre remarquable isolé au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
	Zones urbaines		Cours de jardin au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
	UA		Parcs et square au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
	UAa		Espaces boisés classés (EBC) au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
	UAb		Emplacements réservés (ER) au titre de l'article L.123-1-5.8° du code de l'urbanisme
	UAac		Périmètres de desserte par les transports en commun
	UBa		Bande d'alignement
	UBb		Marge de recul au titre de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme
	UBcc1		Périmètre de l'Orientation et de Programmation
	UBcc2		Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
	UBcf		Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
	UBco		Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
	UBma		Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
	UBse		Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
	UBs01		Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
	UBs02		Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
	Zones à urbaniser		Zones agricoles et naturelles
	1AU		A
	1AUcf		N
	2AU		Ns
	Zones agricoles et naturelles		Sous-secteurs indicés au titre du PPRI
	A		v0, v1, v2, v3, v4 et r
	N		
	Ns		



**Annexe 5 : planche n° 12 du plan de zonage du PLU d'Orléans
après mise en compatibilité**

Plan Local d'Urbanisme

Pièce 4.1 12

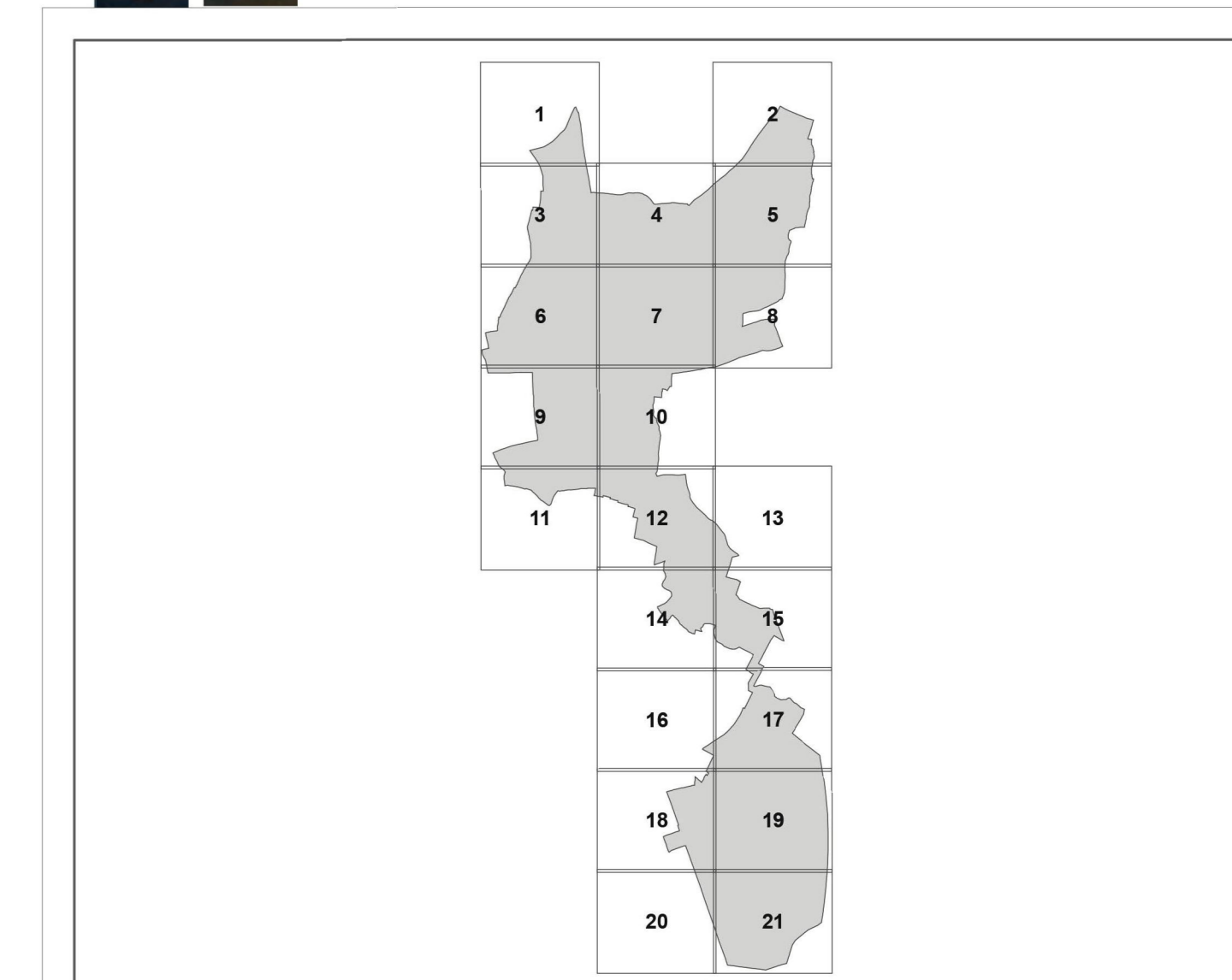
Plans de Zonage Après mise en compatibilité

Planches 1 à 21 : Echelle : 1/2 000^{ème}

Planches 22 à 24 : Echelle : 1/5 500^{ème}

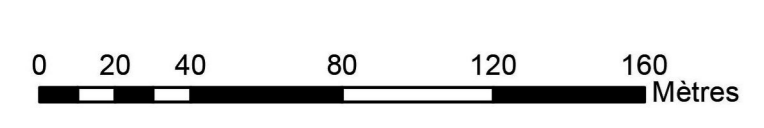
Vu, pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 25 octobre 2013
Le Maire, Serge GROUARD

PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2011
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2013
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2013



LEGENDE

- Limites de zones et secteurs**
- Zones urbaines**
 - UA
 - UAb
 - UAc
 - UAd
 - UB
 - UBa
 - UBb
 - UBc1
 - UBc2
 - UBcf
 - UBco
 - UBma
 - UBae
 - UBso1
 - UBso2
 - UC
 - UJ
 - UJa
 - UJb
 - UJca
 - UJcb
 - UJcg
 - UJcr
 - UJcc
 - US
 - USx
 - UScg
 - USch
- Zones à urbaniser**
 - 1AU
 - 1AUcf
 - 2AU
- Zones agricoles et naturelles**
 - A
 - N
 - Ns
- Sous-secteurs indicés au titre du PPRI**
 - v0, v1, v2, v3, v4 et r
- Éléments de patrimoine et de paysage identifiés**
 - Arbre remarquable isolé au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
 - Cœurs de jardin au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
 - Parcs et square au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
 - Espaces boisés classés (EBC) au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés**
 - Emplacements réservés (ER) au titre de l'article L.123-1-5.8° du code de l'urbanisme
- Périmètres de desserte par les transports en commun**
 - Périmètres indicés « TC »
- Indications relatives à l'implantation des constructions**
 - Bande d'alignement
 - Marge de recul au titre de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme
 - Marge de recul au titre de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme
- Éléments présents à titre d'information**
 - Périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)



Annexe 6 : Décision de la Mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

**Décision de la Mission régionale
d'autorité environnementale Centre-Val de Loire
après examen au cas par cas sur la déclaration de projet portant
mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune
d'Orléans (45)**

n°F02417U0035

Décision de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire du 10 novembre 2017 après examen au cas par cas en application des articles R. 104-28 à R. 104-33 du code de l'urbanisme sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Orléans (45)

La mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire,

- Vu la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe II ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.104-1 à L.104-3, R.104-1 à R.104-17 et R.104-21 à R.104-33 ;
- Vu l'arrêté du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;
- Vu les arrêtés du 12 mai 2016 et du 5 mai 2017 portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) ;
- Vu la demande d'examen au cas par cas relative à la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Orléans reçue le 19 septembre 2017 ;

- Considérant que la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU d'Orléans consiste à déclasser environ 1,4 ha de l'espace boisé classé (EBC) du bois des Montées, en vue du défrichement, au moins partiel, de ce secteur afin d'aménager un mail piéton reliant le parking des Montées requalifié aux nouveaux équipements prévus dans le cadre du projet CO'MET ;
- Considérant que cet aménagement s'inscrit dans le cadre du projet CO'MET, qui porte notamment sur la création d'une salle sportive d'envergure, d'un nouveau parc des expositions et d'un palais des Congrès en lieu et place du parc des expositions et des Congrès existant ;
- Considérant que le déclassement concerne moins de 4 % de la totalité de l'EBC pré-cité ;
- Considérant que les incidences potentielles du déclassement de l'EBC sont essentiellement liées au défrichement de cette zone dans le cadre du projet CO'MET ;
- Considérant que les incidences relatives au défrichement du secteur déclassé seront analysées et étudiées dans l'évaluation environnementale du projet CO'MET ;
- Considérant ainsi que la mise en compatibilité du PLU d'Orléans n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables autres que celles qui seront étudiées dans l'évaluation environnementale du projet sus-mentionnée,

Décide

Article 1^{er}

La déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Orléans n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision, délivrée en application des articles R.104-28 à R.104-33 du code de l'urbanisme, ne préjuge pas d'exigence ultérieure relevant d'autres procédures réglementaires.

Article 3

Les voies et délais de recours sont précisés en annexe de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 10 novembre 2017

La mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire,
représentée par son président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'E' with a small dot to its right.

Étienne LEFEBVRE

Voies et délais de recours

Recours gracieux :

Monsieur le Président de la Mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire
DREAL Centre-Val de Loire
5 avenue Buffon
CS96407
45064 ORLEANS CEDEX 2
(formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours hiérarchique :

Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 Paris-La-Défense Cedex
(formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours contentieux :

Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS Cedex 1
(délai de deux mois à compter de la notification/publication de la décision ou bien de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique)